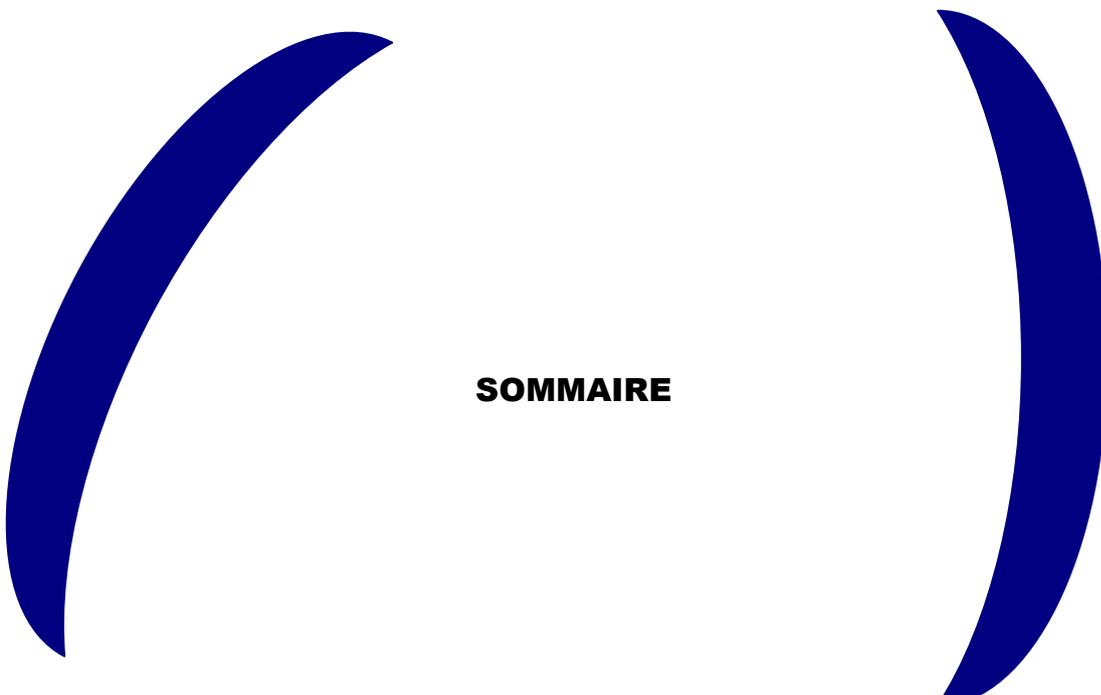

Comité Local
D'Information et de Suivi

RÉUNION
DU 29 octobre 2020





SOMMAIRE

Liste des présents et représentés	Pages 4 & 5
Présentation par M. Jean-Michel FEUILLET, Vice-président	Page 6
Présentation du rapport de la Commission Nationale d'Evaluation	Pages 6 à 20
Questions supplémentaires.....	Pages 20 à 25
Rapport moral	Pages 28 & 29
Rapport financier	Pages 30 à 32
Rapport du Commissaire aux comptes	Pages 33 à 35
Questions et informations	Pages 36 à 40

**Membres du Clis présents ou représentés :
Assemblée générale du 29 octobre 2020**

Membres de droit

Mme Pascale TRIMBACH, Préfète de la Meuse, représentée par Mme Emilie ACHARD

Députés

Mme Emilie CARIOU, excusée

Conseillers Départementaux de la Meuse

Mme Danielle COMBE, excusée

Mme Elisabeth GUERQUIN

Conseillers départementaux de la Haute-Marne

Mme Astrid DI TULLIO, représentée par Mme Elisabeth GUERQUIN

M. Jean-Michel FEUILLET, Vice-président du CLIS

M. Bertrand OLLIVIER, trésorier du CLIS

Mme Elisabeth ROBERT DEHAULT, représentée par M. Jean COUDRY

Mme Fabienne SCHOLLHAMMER, représentée par M. Bertrand OLLIVIER

Maires ou conseillers municipaux de Meuse

M. Jean-Marc ACHERE, Biencourt sur Orge

M. Gérard ANTOINE, Maire de Bure, représenté par M. Dany EDOT (suppléant)

M. Patrick BOURLART, Héவில்리

M. François-Xavier CARRE, maire de Delouze-Rosières, représenté par M. Jaël PIOT

Mme Laure DREVET, Dainville Berthéléville, excusée

M. Jean-Luc GAILLARDIN, Dammarie sur Saulx,

M. Didier GROSJEAN, Maire de Montiers sur Saulx, et M. Sébastien LAMBERT (suppléant)

M. Jean-Michel GUYOT, Maire de Ligny en Barrois

M. Jean-Claude HERPIERRE, Maire d'Abainville, représenté par Mme Céline THIERY (suppléante)

Mme Elisabeth JEANSON, Maire-déléguée de Demange/Baudignécourt

Mme Sylvie LACUISSE, Saint-Joire, représentée par M. Jean-Marc ACHERE

Mme Amandine LANGLOIS, Saint Amand sur Ornain

M. Patrick MALINGRE, Houdelaincourt

M. Bruno PIONNIER, Morley

M. Daniel RENAUDEAU, Maire de Gondrecourt le Château

M. Julien ROBERT, Maire de Mandres en Barrois

M. Patrice ROSSI CHARDONNET, Chassey-Beaupré, représenté par M. Bertrand MANCHETTTE (suppléant)

M. Hervé VAN DE WALLE, Le Bouchon sur Saulx, représenté par M. Jean-Luc GAILLARDIN

Maires ou conseillers municipaux de Haute-Marne

Mme Françoise BERLOT, Montreuil sur Thonnance, représentée par M. Jean-Michel FEUILLET

M. François JEANJEAN, Harméville
M. Jean-Pierre MALASPINA, Poissons
M. Jean-François MARECHAL, Maire de Saudron
Mme Claire PEUREUX-VALANT, Paroy sur Saulx, représentée par M. Gilbert DEPARDIEU, Maire
M. Yannick RICHARD, Maire d'Osne le Val et M. Quentin Enius (suppléant)

Représentants des associations

M. François AUBERT, Sciences naturelles et d'archéologie de Haute-Marne, représenté par M. Francis LORCIN
M. Joël BATTAGLIGA, Fédération des chasseurs de la Meuse, excusé
M. Jean-Marc FLEURY, EODRA, représenté par Juliette GEOFFROY
Mme Juliette GEOFFROY, CEDRA
M. Dominique LAURENT, EODRA

Représentants des organisations professionnelles

M. Jean-Paul LHERITIER, UPA Meuse
M. Yves THERIN, MEDEF Haute-Marne

Représentants des syndicats salariés

M. Jean COUDRY, CFE CGC et M. Michel PELTIER (suppléant)
M. Jean-Paul FEVRE, CFDT et Mme Carine JACQUIN (suppléante)
M. Jean-Marie MALINGREAU, UD CFTC
M. Charles VARIN, FO, représenté par M. Jean-Marie MALINGREAU

Représentant les professions médicales

M. Francis LORCIN, Ordre des Médecins de la Meuse

Représentant les personnalités qualifiées

M. Robert FERNBACH, représenté par M. Jean-Paul LHERITIER

Voix consultatives

M. David MAZOYER, Directeur du laboratoire de recherche souterrain de Meuse/Haute-Marne, Mmes Martine HURAUT et Sarah DEWONCK

M. Jean-Michel FEUILLET, Vice-président du CLIS

Bienvenue à tous. Une nouvelle tête arrive en tant que Vice-président dans l'assemblée. Je vais passer la parole à Denis STOLF auparavant, avant de commencer la réunion.

M. Denis STOLF, ex-Président du CLIS

Bonsoir à toutes et à tous. Effectivement, changement de tête pour présenter cette assemblée générale. Pourquoi ce changement ? Simplement, car en principe le Président du CLIS est un élu. Je ne suis plus élu depuis le mois de mars, officiellement le mois de mai. Après 25 ans de mandat, j'ai voulu changer un petit peu ; je crois que j'ai fait le tour, et donc comme c'est un élu, aujourd'hui c'est Jean-Michel FEUILLET qui est Vice-président du CLIS, qui est un élu départemental, qui assurera l'animation de cette assemblée générale. Je vous remercie d'être venus aussi nombreux ce soir pour écouter la CNE (Commission Nationale d'Evaluation).

M. Jean-Michel FEUILLET, Vice-président du CLIS

Merci Denis. Je voulais te remercier pour tout le travail que tu as fait. On célébrera j'espère cela à notre petit niveau, à la fin de la séance. Sincèrement, merci pour tout ton engagement Denis, et crois bien que moi, c'est par la force des choses et j'aurais tant aimé que tu sois là, mais on assumera. Ceci était le premier point.

Pour le second point, je souhaite la bienvenue à tous les nouveaux ; parce que je sais qu'il y a beaucoup de nouveaux élus, environ une quarantaine, qui ne sont pas forcément présents ce soir. Il va falloir travailler avec vous pour voir comment on va vous communiquer nos connaissances, les uns et les autres et partager toute l'expérience qui est déjà acquise.

Ce que je vous propose, c'est de commencer par la présentation de la CNE. Je remercie Monsieur le Président, M. PIJAUDIER CABOT, qui vient de Biarritz si j'ai bien compris et qui traverse toute la France avec toute son équipe, pour nous rejoindre ce soir, dans une période de Covid, ce qui n'est pas évident. Mais il faut continuer le travail ; the show must go on, comme l'on dit et donc je souhaite la bienvenue à Monsieur le Président et je vous laisse maintenant présenter votre équipe et votre rapport.

M. Gilles PIJAUDIER CABOT, président de la CNE

Merci pour votre accueil Monsieur le Vice-président, merci à tous d'être là. Avant de présenter notre rapport, quelques mots de présentation de la CNE. Je suis Gilles PIJAUDIER CABOT, professeur à l'Université de Pau et des Pays de l'Adour, et je suis Président de la Commission Nationale d'Evaluation ; j'ai été élu par mes collègues au mois de janvier dernier. Je ne suis pas tout nouveau dans la commission puisque j'en suis membre depuis 2013. Comme pour vous et parmi les élus, nous avons eu effectivement un renouvellement de la commission, par moitié tous les 6 ans. Il y a avec moi, un certain nombre de personnes qui sont des nouveaux membres. Je vais procéder en commençant par la droite avec Maurice LEROY qui est Vice-président, et comme moi, un ancien de la Commission, Christophe FOURNIER et Jean-Paul MINON qui viennent juste de nous rejoindre. A ma gauche, nous avons François STORRER, le secrétaire général et qui en est aussi le conseiller scientifique. Voilà pour les introductions.

L'objet de cette intervention, c'est de vous présenter de façon assez synthétique, pour laisser la place aux questions, le contenu du rapport de la Commission

Nationale d'Evaluation qui a été présenté devant l'OPECST (Office Parlementaire d'Evaluation des Choix Scientifiques et Technologiques) au tout début du mois de juillet dernier, qui a été rendu public juste après l'audition et qui est disponible sur le site de la cne2 (www.cne2.fr). Un élément de contexte et non des moindres, c'est que ce rapport a été établi sur la base de données qui nous ont été fournies en date du 15 mars 2020 et donc vous verrez que les choses ont un peu évolué depuis. Ne vous étonnez pas si vous voyez des dates un peu particulières, c'est normal. Le deuxième élément qui était important dans la préparation, c'est que nous avons rédigé ce rapport pendant le confinement, en utilisant toutes les modalités de travail à distance possible et imaginable bien entendu. Dans la réflexion qui a conduit l'écriture de ce rapport, on ne pouvait pas ne pas tenir compte de la situation sanitaire et de son impact sur les études et recherches relatives à la gestion des matières et déchets radioactifs. Nous en avons fait part à l'OPECST lors de notre présentation, qui nous a saisis pour que cela figure dans notre prochain rapport et puis éventuellement dans des notes intermédiaires – et je me demande si les notes intermédiaires ont lieu d'être – compte tenu des événements tout récents qui viennent de se passer et du nouveau confinement que nous allons connaître. Nous verrons un peu de ce point de vue là, de quoi l'avenir sera fait.

Ce rapport aborde divers thèmes. Nous avons voulu dans un premier temps examiner l'impact de la politique globale de l'énergie qui a fait l'objet d'un débat public en 2019, qui a été adoptée par le gouvernement et nous avons voulu en évaluer l'impact, bien entendu s'agissant des études et recherches sur les matières et déchets radioactifs. Il y a dans la PPE (Programmation Pluriannuelle de l'Energie), plusieurs dispositions qui modifient assez profondément le cycle des matières et les études et les recherches qui s'y rattachent. Le premier, c'est l'arrêt du programme Astrid, prototype de réacteur à neutrons rapides industriel. Il en résulte un report à la fin du siècle du déploiement d'un parc de réacteurs à neutrons rapides, et la conséquence principale que nous en avons tiré, c'est un ralentissement des recherches dans le domaine de la transmutation. Pourquoi ? Parce que les études et recherches de la transmutation nécessitent d'irradier des matériaux dans ce type de réacteurs, et si l'on n'en construit pas, pour réaliser ces expériences, nous serons amenés à les faire à l'étranger, en tenant compte des disponibilités des équipements à l'international.

Le deuxième élément important, c'est l'arrêt de 12 des 24 réacteurs de 900 MWe programmé par la Programmation Pluriannuelle de l'Energie. Or, il se trouve que ces réacteurs-là sont les seuls à être en France utilisés aujourd'hui avec du combustible MOX. Pour ceux qui comme moi ont pris leurs fonctions et qui découvrent un peu le sujet, des combustibles MOX sont le fruit d'un mélange d'Oxydes d'uranium et de plutonium (Mixed OXides en anglais). Ce sont des combustibles qui sont fabriqués à partir de matières qui ont déjà été irradiées, qui sont déjà passées dans des réacteurs à eau pressurisée. Ce qui veut dire que, si l'on veut continuer à utiliser ce type de combustible, cela permet d'économiser un peu les matières énergétiques telles que l'uranium naturelle, environ 10 % d'économie, et bien, il va falloir qualifier l'utilisation de ce combustible dans des réacteurs du parc existant qui, eux, vont continuer à fonctionner : les réacteurs à 1300 MWe qui utilisent jusqu'à présent un combustible UOX (Oxyde d'uranium).

Le troisième élément est lié au fait que, comme on reporte le déploiement d'un parc RNR (Réacteur à Neutrons Rapides), il va falloir entreposer les matières pendant plus longtemps (matières qui vont servir comme combustible dans ces futurs

réacteurs) et, pour éviter cela, la PPE envisage le multi-recyclage du plutonium, non pas en réacteur à neutrons rapides mais en réacteur à eau pressurisée, ceci à l'horizon 2040. Cette solution est une solution d'attente qui permet d'éviter d'entreposer trop de matières pendant des durées trop longues.

L'analyse qu'a fait la Commission est d'une part en ce qui concerne les recherches sur la transmutation, que le programme qui nous a été présenté par les acteurs de la loi et en particulier par le CEA (Commissariat à l'Energie Atomique), est trop modeste pour assurer une continuité des savoirs et une transmission des compétences. Construire des réacteurs, reportés au début du siècle prochain, cela signifie dans la pratique que ce sont les prochaines générations d'ingénieurs qui devront le faire et donc il faut être en capacité de transmettre le savoir industriel, comme le savoir technologique et le savoir scientifique – ce n'est pas quelque chose qui est sur l'étagère et que l'on prend quand on en a besoin – c'est quelque chose qui s'entretient.

D'autre part, un point de vigilance de la CNE porte sur les éléments de calendrier pour la mise en œuvre de la PPE. Le premier élément concerne le temps nécessaire pour adapter et autoriser les réacteurs 1300 MWe à accueillir du combustible MOX. Ce n'est pas immédiat, cela prend du temps.

Un autre élément de calendrier pointé par la Commission concerne cette fois-ci le multi-recyclage des matières en réacteurs à eau pressurisée. Pourquoi ? Parce qu'il est prévu d'être fait dans des réacteurs EPR (European Pressurized Reactor ou réacteur pressurisé européen) de deuxième génération, dont les premiers n'ont même pas été décidés à ce jour. Tout cela va prendre du temps. Et enfin, l'analyse que nous en avons faite, c'est que cette Programmation Pluriannuelle modifie assez profondément le paysage énergétique, les études et recherches relatives aux matières et déchets radioactifs et tout ça nécessite des programmes et des calendriers qui sont un peu plus que les ébauches qui ont été présentées à la CNE cette année. Nous attendons à l'avenir des éléments plus précis, afin de faire notre travail, c'est-à-dire de juger de l'opportunité de certains programmes de recherches et d'évaluer les résultats de ces dits « programmes de recherches ».

Deuxième point dans notre rapport, et qui n'est pas sans relation d'ailleurs avec le point précédent, ce sont les enjeux liés à l'assainissement et au démantèlement et à la gestion des déchets de très faible activité. Le premier constat que nous devons faire, c'est celui de l'allongement continu des opérations d'assainissement. Parfois parce qu'il est nécessaire d'attendre, parfois parce que les déchets qui seront produits n'ont pas d'exutoire. C'est le cas des FAVL (Faible Activité à Vie Longue), dont je parlerai tout à l'heure. Cet allongement de la durée des opérations de démantèlement induit inévitablement un coût supplémentaire qui est lié au simple maintien en sûreté des installations existantes en attente de démantèlement. Ce coût supplémentaire, il faudrait essayer, non pas de le supprimer, mais au moins de l'optimiser, c'est-à-dire de le limiter autant que possible. La grande majorité des déchets qui vont être issus des opérations d'assainissement et de démantèlement sont des déchets à très faible activité. La conséquence directe de l'arrêt d'un nombre significatif de réacteurs en fonctionnement actuellement sera inévitablement, l'augmentation de ces déchets. Ce que nous demandons simplement, c'est que la chronique de la production de ces déchets soit remise à jour pour tenir compte des décisions d'arrêt de réacteurs annoncées dans la Programmation Pluriannuelle de l'Energie.

Une fois cette chronique remise à jour, il sera inévitable d'envisager l'expansion des capacités de stockage de déchets TFA (Très Faiblement Radioactif) – il y a déjà des modèles qui permettent de quantifier autant que possible les capacités de stockage nécessaires. Les quantifier c'est bien, les réduire en volume, c'est encore mieux et lorsque l'on peut effectivement le faire, il serait judicieux de décontaminer certains de ces déchets, en vue d'un éventuel recyclage. C'est ni plus, ni moins, que de suivre la directive européenne aujourd'hui en vigueur qui permet un tel recyclage.

La gestion des déchets FAVL est donc atypique et c'est probablement une des raisons pour lesquelles ces opérations d'assainissement prennent du temps. Parce que ces déchets FAVL n'ont pas encore aujourd'hui d'exutoire précis. Et ce que la Commission est obligée d'observer, c'est que le dossier n'avance pas aussi vite que nous le souhaiterions. Ce sujet des FAVL fait l'objet d'une partie du panorama international qui clôture traditionnellement le rapport de la CNE chaque année et dresse l'état des lieux des meilleures pratiques. La solution de gestion de ces déchets de Faible Activité à Vie Longue qui émerge de ce bilan est un stockage qui est généralement souterrain, à une profondeur qui doit être adaptée, parce que ces déchets doivent être placés hors de l'atmosphère accessible. Ce que nous soulignons, c'est l'urgence de mettre en place une gestion adéquate de ces déchets qui sont très hétérogènes. Une voie suivie vise d'abord à caractériser les différentes familles de déchets FAVL (inventaire, toxicité chimique, radioactivité...). Il conviendra ensuite d'identifier pour chaque famille la méthode de stockage la plus adaptée (profondeur, type de sol, sites d'intérêt...). C'est ce que l'Andra est en train de commencer à étudier et c'est ce qui nécessitera une concertation indispensable avec tous les acteurs institutionnels, de façon à faire avancer le dossier. En tout état de cause, ce dossier FAVL est un dossier que nous voulons suivre, car il faut bien le dire : « les avancées depuis ces deux dernières années sont assez modestes ».

Le projet Cigéo pour continuer cette présentation.

Quelques grands jalons et c'est là où effectivement, il y a des décalages dans ce que nous avons écrit au mois de mars dernier et ce qui est la réalité aujourd'hui, puisque l'Andra nous avait annoncé le dépôt au printemps 2020 du dossier, en vue de l'instruction de la DUP (Déclaration d'Utilité Publique) de Cigéo. Ce dossier a été déposé au mois d'août de cette année. Au 15 mars 2020, c'est pour cela que j'ai pris la peine de le préciser, le calendrier général du projet prévoyait un dépôt de la DAC (Demande d'Autorisation et de Création) fin 2020. Aujourd'hui, et c'est dû en particulier aux conditions de confinement que nous avons connu, cette date est un peu repoussée. Tout cela étant dit, la Commission observe que la date du dépôt du dossier de Demande d'Autorisation de Création est régulièrement repoussée et de ce fait, nous nous interrogeons et nous souhaiterions qu'il y ait une meilleure maîtrise du calendrier. Nous avons la conviction que le projet, tel qu'il est présenté aujourd'hui à la Commission, a un niveau de maturité scientifique et technique qui doit permettre le dépôt d'une Demande d'Autorisation de Création. Ce que je veux dire, c'est que le projet est établi sur la base de connaissances scientifiques et technologiques qui sont les meilleures connaissances du moment, et qui devraient nous permettre de proposer une solution pour le stockage des déchets, sans transférer ce poids-là aux générations futures. C'est l'esprit de la loi 2006.

S'agissant de la gouvernance du projet, nous avons pris acte de la création d'une commission d'orientation qui va aborder la question de la gouvernance ; c'est le fruit du débat public sur la préparation du 5^{ème} PNGMDR (Plan National de Gestion des

Matières et des Déchets Radioactifs). Par contre, ce que nous disons, c'est que cette commission qui va examiner la gestion du projet, dont la phase d'exploitation sera très longue, qui va examiner les conditions de réversibilité, qui va valider l'incrémentalité du projet, cette commission, on ne va pas non plus lui demander de se prononcer à chaque fois que l'on va vouloir ajouter un boulon, enlever un écrou, ou changer une porte ou mettre une vitre dans une porte dans le projet. Il y a aussi un niveau de gouvernance opérationnelle qui appartient à l'Andra, qui est le niveau décisionnel, qui est la prérogative de tout maître d'ouvrage, et il nous semble important que des décisions promptes relatives à la conduite du projet puissent être instruites sans retard grâce à ce niveau décisionnel là. Ce que nous voulons dire par là, c'est que tout ne doit pas remonter à cette commission d'orientation, qui va s'occuper de la gouvernance générale du projet Cigéo. Je préciserai cela tout à l'heure.

Enfin, la Commission examine, parce que c'est aussi dans ses attributions, les études et recherches sur l'assignation des coûts du stockage et c'est également une instance permettant de parler de l'impact et des conditions socio-économiques du stockage. Il n'y a pas uniquement les coûts, il y a aussi les aspects sociétaux, c'est pour cela qu'il y a dans la Commission des experts sociologues et économistes et nous allons continuer à examiner les résultats des études et recherches – il y en a qui sont en cours actuellement et vont faire l'objet d'analyse dans notre prochain rapport –et aussi bien entendu, des solutions alternatives au stockage géologique. Cela fait partie du travail que nous devons faire.

Le projet Cigéo est un projet qui va se développer dans le temps, sur une grande période de temps, 100, 120 ans. Par contre, le dossier de Demande d'Autorisation de Création devra être fondé sur une configuration de référence et sur un inventaire de référence. Cette configuration sera amenée probablement à changer de façon raisonnable – le jour où vous avez acheté votre maison individuelle, il y a bien un moment où vous avez voulu rajouter une pièce, ou casser un cloison – et bien cela sera la même chose sur Cigéo, on ne rajoutera peut-être pas une pièce ou on ne cassera pas un cloison, mais on stockera peut-être autrement sur la base de nouvelles connaissances scientifiques et technologiques développées au fil du temps. On peut raisonnablement penser qu'il va y avoir des évolutions. Cela dit, encore une fois, il importe que nous apportions une solution. Quand je dis « nous », c'est un « nous » collectif et il importe que nous apportions une solution à ce problème sans le transférer aux générations futures. Pour regarder la qualité de cette solution, la Commission souhaite qu'il y ait au plus tôt une configuration de référence qui soit définie ainsi que l'inventaire de référence des déchets, qui lui est assez bien défini aujourd'hui. Cette configuration va évoluer, le projet va évoluer. Et notre attention se porte essentiellement sur le fait que toute évolution ne doit pas conduire à une régression des conditions de sûreté. Cela s'appelle une procédure formalisée de gestion de la configuration. A un certain moment, lorsque l'on va faire des modifications, il importe d'être capable de comprendre pourquoi un certain nombre de décisions ont été prises, pourquoi cela a été fait comme cela, pourquoi telle solution technologique a été envisagée ou retenue. C'est une question de mémoire qui impacte directement la non-régression de la sûreté du stockage. C'est un point très important.

Abordons maintenant quelques thèmes scientifiques et techniques en lien avec le projet CIGEO.

Le premier thème est lié à la demande que nous avons reçue de l'OPECST d'analyse des conclusions du groupe de revue internationale, qui avait été mis en place par l'ASN (Autorité de Sûreté Nucléaire) et la DGEC (Direction Générale de l'Energie et du Climat) sur le stockage des déchets bitumés MAVL (Moyenne Activité à Vie Longue) dans Cigéo. Pour faire court, cette commission a conclu qu'il serait probablement possible de stocker les déchets MAVL, sous réserve qu'un certain nombre d'études complémentaires soient menées d'ici à l'autorisation de création, d'ici quelques années. Il s'agit en particulier des mesures sur les propriétés thermo-physiques de ces enrobés dans les deux à trois années qui viennent, pour peu que les acteurs se saisissent de ce projet scientifique, et c'est ce qu'ils sont en train de faire.

Le deuxième point que nous voulons évoquer dans le domaine scientifique et technique est celui de l'avancement de certains travaux. Dans ce projet, il y a un certain nombre d'ouvrages, dont les conditions technologiques aujourd'hui, permettent d'envisager – je dirais sans trop de doute – la réalisation. Et puis, il y a la démonstration de sûreté qui, par exemple s'agissant des scellements, nécessite d'assembler les connaissances pour démontrer que l'ensemble fonctionne correctement comme c'est prévu, sachant qu'il n'y a aucune raison d'en douter. Et puis sachant aussi que ce sont des ouvrages qui ne vont pas être construits demain et qui probablement, seront construits avec des technologies en vigueur dans une centaine d'années et pas des technologies en vigueur aujourd'hui. Donc, il y a un certain nombre de travaux sur le creusement de galerie de grand diamètre, sur le creusement des alvéoles HAVL (Haute Activité à Vie Longue) de 150 mètres de long. Il y a un certain nombre de travaux également sur la réalisation des scellements surface-fond, dont l'aboutissement est prévu avant la fin d'instruction de la DAC - puisque cela doit être fait avant la fin d'instruction de la DAC - et pour lesquelles il n'y a pas de grande urgence à ce qu'ils soient terminés avant le dépôt de la Demande d'Autorisation de Création – cela ne veut pas dire que s'ils ne sont pas disponibles au moment du dépôt de la demande d'autorisation de création, il faut les oublier – et c'est ce que la Commission se propose de faire : ne pas les oublier et être vigilant sur l'avancement de ces travaux, qui viseront à démontrer, avant la fin de l'instruction du dossier de Demande d'Autorisation de Création, la faisabilité de la création du stockage.

Dernier point s'agissant de ce rapport, comme je vous le disais tout à l'heure, nous concluons systématiquement nos rapports annuels par un panorama international ; c'est une demande de la loi et c'est une des raisons pour laquelle nous avons dans la Commission un certain nombre d'experts internationaux. Ce que nous avons voulu examiner dans ce panorama international – qui est traditionnellement thématique – c'est la problématique liée aux FAVL, et aussi le sujet des entreposages de longue durée. Cela nous a permis de constater que, dans la plupart des pays, l'absence de décision conduit à un allongement des délais pour mettre en place le stockage du combustible usé et des déchets de haute et moyenne activité à vie longue. In fine, cela entraîne un allongement des durées d'entreposage.

Certes le cas de la France est spécifique dans le sens que les combustibles usés ne sont pas des déchets. Ils sont retraités, ce sont des matières valorisables ultérieurement.

Ainsi, la durée d'entreposage est de plus en plus longue, parce que les perspectives de stockage des déchets ici, ou de valorisation des matières là, s'éloignent de plus

en plus. Bien souvent, cet entreposage dure plus d'un siècle alors qu'il a été prévu à l'origine pour une cinquantaine d'années. Cela pose des problèmes qui sont liés au maintien en fonctionnement des installations d'entreposage, des structures pour lesquelles on n'a pas un recul suffisant et il y a un besoin de développer des études et recherches dans ce domaine. Cela pose également des problèmes qui sont liés à la connaissance des processus de vieillissement des substances qui sont entreposées. En particulier, dans le cas des combustibles usés. Si on les entreposait trop longtemps dans de mauvaises conditions, ils pourraient ne plus être récupérables, et finir leur vie dans des endroits qui n'étaient pas initialement prévus à cet effet, ce qui n'est pas satisfaisant.

Ce que nous souhaitons, c'est effectivement qu'il y ait des travaux de recherches qui soient consacrés à ces problématiques. Il convient également de montrer les raisons pour lesquelles une telle durée d'entreposage serait nécessaire, en sortant justement de toute démarche d'attentisme. Entreposer dans un coin en se disant : « on verra bien ce que l'on va faire plus tard », ce n'est pas une politique qui nous semble raisonnable. Nous pensons qu'il faut être beaucoup plus volontariste dans le développement de solutions pérennes, quelles qu'elles soient. Je vais m'arrêter là dans cette présentation et je vais donner la parole à Christophe FOURNIER, pour répondre aux questions qui nous sont parvenues avant cette réunion.

M. Christophe FOURNIER, CNE

Merci Gilles. Nous avons reçu un certain nombre de questions qui appellent des réponses qui préciseront pour certains points la présentation qui vient d'être faite par notre Président. Je répondrai à un premier groupe de questions et Jean-Paul MINON répondra aux autres ensuite. Dans la mesure où certaines questions se recoupent plus ou moins, je les ai regroupées en thèmes pour fournir des réponses, qui parfois, répondent à plusieurs parties de questions.

Je commencerai par Cigéo. J'évoquerai successivement le dossier de DAC, sa maturité, son calendrier, puis les aspects de gouvernance et enfin le cas particulier des déchets bitumés, qui a donné lieu également à des questions.

S'agissant du dossier de DAC, nous avons été interrogés sur notre avis, sur la méthode employée pour élaborer le dossier de DUP (Déclaration d'Utilité Publique), ainsi que sur les conséquences que pourraient avoir l'évolution des normes sur l'ensemble de ces dossiers. S'agissant du dossier de DUP, la méthode d'établissement fondée sur la démarche dite : « éviter, réduire compenser », est une méthode qui est fixée réglementairement pour ce genre de dossier et sur laquelle nous n'avons pas d'observation. L'Andra s'est conformée aux us et règlements en la matière. S'agissant de l'évolution des normes, cette question doit s'apprécier différemment, selon que l'on s'intéresse à la période d'exploitation de Cigéo pendant laquelle le stockage sera une installation nucléaire en utilisation, ou à la période plus tardive, pendant laquelle le stockage sera une installation fermée, dont la sûreté sera entièrement passive. S'agissant de la première période, nous serons en présence d'une installation nucléaire qui va fonctionner pendant plus d'un siècle et qui sera soumise à l'ensemble des réglementations relatives aux installations nucléaires, qui prescrivent en particulier un réexamen régulier de la sûreté. C'est à l'occasion de ces réexamens réguliers de sûreté que les évolutions de normes et leurs conséquences éventuelles sur le stockage seront traitées. En revanche, pour la période ultérieure, quand le stockage sera complètement fermé, il n'y aura plus, par hypothèse, d'intervention sur le stockage. Le principe sur lequel est fondé la démarche du

stockage est d'apporter aux populations futures, un niveau de protection qui est celui qu'imposent les normes de l'époque où l'on construira et surtout on fermera le stockage, donc un niveau équivalent à celui qui est requis pour les populations contemporaines. Ce qui se passera sur les évolutions ultérieures éventuelles des normes appellera des décisions de la part des générations qui seront là à ce moment-là et ne peut pas être prévu *a priori*.

La deuxième question ou groupe de questions concernait le dossier DAC, sa maturité et surtout son calendrier. Comme le Président l'a dit et certains d'entre vous l'on remarqué, ce dossier DAC est régulièrement repoussé et la Commission partage tout à fait cette préoccupation sur ces décalages sachant qu'il y a, pour les raisons sanitaires du printemps et celles qui arrivent aujourd'hui, des éléments perturbateurs supplémentaires sur lesquels je n'ai pas de recul aujourd'hui. Ce qu'on peut dire, c'est qu'il convient de ne pas laisser l'élaboration de dossier s'éterniser, mais que pour autant, compte tenu de la durée du projet qui n'a pas de butée calendaire forcée, il n'y a pas d'impact majeur d'un décalage de quelques mois sur un dossier de DAC pour un projet qui durera 100 ans, et qui n'a pas d'impératifs de stockage à très court terme. Donc, ce décalage n'est pas significatif sur la viabilité globale du projet. Pour autant, nous sommes tout à fait vigilants sur le fait qu'il ne doit pas s'éterniser et il ne doit pas s'éterniser pourquoi ? D'abord, parce qu'il appartient à notre génération de prendre ses responsabilités vis-à-vis du stockage et de ne pas accepter un report indéfini de l'élaboration des dossiers et des décisions qui suivent, ce qui serait finalement une échappatoire à cette responsabilité. Par ailleurs, des questions sont posées sur le fait que, bien que la Commission conclut dans ce rapport que le dossier a acquis au plan scientifique et technique un niveau de maturité suffisant pour permettre de déposer ce dossier de Demande d'Autorisation de Création, certains points font l'objet d'études qui se poursuivront pendant l'instruction (le Président les a citées) : le creusement des galeries de grand diamètre, l'allongement des alvéoles HAVL de 80 m à 150 mètres ou encore la réalisation des scellements. Sur ces différents points, les dossiers ne sont pas vides. L'Andra a apporté des éléments de démonstration probants sur les alvéoles MAVL : en ce qui concerne la compréhension du comportement de la roche, un certain nombre de tests en laboratoires souterrains sur des diamètres intermédiaires, ou le recueil de l'ensemble de l'expérience importante du génie civil sur de tels creusements. De même sur les alvéoles HA, l'Andra a déjà étendu les tests jusqu'à 80 mètres de longueur, sans rencontrer de difficulté significative sur la géométrie des alvéoles ou la mise en place du chemisage. De même, il y a un certain nombre d'éléments de démonstration apportés sur les scellements de fond et sur les relations entre ces scellements et les propriétés de la roche hôte. Pour autant, un certain nombre de démonstrations en vraie grandeur se poursuivent, dont les résultats ne sont pas encore disponibles, et devront conforter effectivement les éléments de base du dossier DAC, en parallèle de l'instruction. Nous considérons que ce point-là n'est pas du tout dirimant, compte tenu des éléments positifs déjà recueillis. Pour autant, ces études doivent être conduites dans un calendrier, qui permette la prise en compte de leurs résultats avant la fin de l'instruction du dossier DAC, qui comme vous le savez durera plusieurs années. C'est la raison pour laquelle la Commission les suit de manière particulière et interroge régulièrement l'Andra, sur le calendrier de ces travaux et sa robustesse.

A notre connaissance aujourd'hui, pour ce que nous avons pu examiner et évaluer, le programme de travail de l'Andra est cohérent avec le délai raisonnablement estimable pour l'instruction du dossier de DAC par l'ASN.

En ce qui concerne la configuration du stockage, comme vous l'a indiqué le Président, la première chose importante est de disposer d'une configuration de référence, dont on soit capable de démontrer qu'elle permettra de stocker la totalité des déchets figurant à l'inventaire de référence, en s'appuyant sur les connaissances scientifiques actuelles et avec des techniques actuelles, c'est-à-dire sans faire de pari hasardeux sur l'apparition de technologies nouvelles. Pour autant, cela ne signifie pas qu'on construira dans 50 ou 80 ans exactement de la même manière qu'aujourd'hui ; ce n'est à l'évidence pas raisonnable. Il faudra donc instruire des évolutions de configuration et des évolutions de définition des ouvrages, de modes de construction, et l'instruction de ces évolutions comprendra bien évidemment une démonstration du maintien de niveau de sûreté par rapport à la démonstration de sûreté établie au moment de la DAC et du maintien de la robustesse de modes de construction vis-à-vis de la sûreté à très long terme.

Une question a également été posée sur les modalités qui permettraient de limiter la perte de connaissance, pendant la baisse d'activité jusqu'à 2025. Evidemment, entre le dépôt du dossier de DAC qui interviendra dans les mois à venir et la prise effective de décision, qui sera sans doute 4 ou 5 ans plus tard, compte tenu des délais d'instruction, il y aura une forte baisse de l'activité industrielle, puisque l'Avant Projet Détaillé (ADP) est terminé et que la construction, par définition, ne commencera pas avant le décret. Dans tout grand projet de cette nature, qui nécessite des autorisations dont l'instruction prend un certain temps, il y a toujours ce type de baisse industrielle, et donc, un certain risque de perte de connaissances, tout simplement parce que les acteurs humains qui portent cette connaissance sont amenés à changer d'affectation ou à travailler sur d'autres problèmes. C'est un sujet d'attention pour notre Commission et pour l'Andra qui en a pleinement conscience et qui conduit des actions pour atténuer ou pour traiter cette perte de connaissance. Cela consiste à mettre en œuvre un certain nombre d'outils, notamment d'outils informatiques, permettant de conserver les connaissances et peut être plus encore de conserver la mémoire de la raison des choix techniques qui ont été faits. Le plus grand risque finalement, est d'avoir oublié pourquoi à telle époque on a fait un choix qui était fondé sur un raisonnement, raisonnement qui peut s'oublier. Donc l'Andra, en utilisant différentes méthodes actuelles de conservation de connaissances, met en place des éléments de conservation de la justification des choix, qui est tout à fait essentielle pour la démonstration de sûreté, qui très souvent les a inspirés.

M. Michel GUERITTE

C'est valable aussi pour les membres de la CNE ; au niveau de la connaissance, pour l'équipe d'avant et celle qui continue, cela paraît bizarre votre théorie, vous vous moquez de l'Andra !

M. Christophe FOURNIER, CNE

Je ne me permettrai pas de me moquer de qui que ce soit. Mais par ailleurs, les éléments que j'indique sur les risques de pertes momentanées de connaissances et les moyens de les retrouver sont tout à fait classiques, connus et rencontrés sur la plupart des grands projets de longue durée, notamment lorsqu'ils comportent des

phases d'instruction d'autorisation longues. Cela se rencontre dans bien d'autres domaines que celui de Cigéo.

D'ailleurs, pour alimenter le maintien de cette compétence, et l'intérêt d'un certain nombre de gens sur le projet, l'ANDRA continue à conduire un certain nombre de recherches et de développements, que ce soit sur des pistes d'optimisation de Cigéo, sur des qualifications de composants, sur diverses veilles technologiques et sur la mise à jour de l'étude d'impact. Tout cela permet de faire travailler un certain nombre de gens qui restent pour le coup sur le projet et qui entretiennent cette compétence.

Je vais passer maintenant aux aspects de gouvernance.

La Commission a pris acte de la décision conjointe du Gouvernement et de l'Autorité de Sûreté Nucléaire, qui confie un certain nombre de leviers importants de la gouvernance sur les orientations du projet Cigéo aux instances du PNGMDR. Cette décision résulte en particulier d'un certain nombre d'attentes qui se sont exprimées à l'occasion du débat public sur le PNGMDR. Ces instances sont tout à fait compétentes pour traiter de grandes orientations stratégiques, mais la Commission estime qu'il est tout à fait important qu'un niveau de gouvernance subordonné, plus proche du terrain, existe et soit organisé, ne serait-ce que pour prendre les décisions du quotidien lorsque le projet sera en cours de réalisation. Si à chaque fois qu'il y a une décision à prendre sur le chantier, il faut remonter à une commission du PNGMDR, cela risque de ne pas avancer très vite. C'est en ce sens que nous avons parlé dans le rapport d'un niveau de gouvernance autonome sous l'autorité de l'Andra. Cela ne signifie pas du tout que c'est un niveau de gouvernance qui fera n'importe quoi par rapport aux orientations du PNGMDR. Cela veut dire simplement qu'il aura un niveau de délégation lui permettant de faire son travail de maître d'ouvrage. Pourquoi sous l'autorité de l'Andra ? Parce que l'Andra est le maître d'ouvrage, il en est responsable devant le Gouvernement et il doit avoir les moyens de prendre les décisions d'exécution et de conduite courante du chantier, sans en référer au niveau supérieur. Cela suppose naturellement qu'il rende compte au bon niveau et selon les formes appropriées de ces décisions. C'est cela que nous entendons par niveau de gouvernance autonome sous l'autorité de l'Andra.

Par ailleurs, des questions ont été posées autour de la notion d'alternatives au stockage profond, qui sont évoquées effectivement dans cette décision commune de l'ASN et du Gouvernement à propos du PNGMDR, décision qui indique que le PNGMDR organisera un soutien public à la recherche sur des voies de traitement qui sont réputées pouvoir être des alternatives au stockage profond. La Commission, qui a pour vocation d'évaluer l'ensemble des études et recherches produites sur la gestion des matières et des déchets nucléaires, a donc naturellement vocation à évaluer ces recherches, sur lesquelles nous ne connaissons pas encore grand-chose, mais auxquelles nous entendons contribuer par notre rôle d'évaluateur de la recherche. Rappelons que pour nous, l'entreposage n'est pas une solution alternative au stockage profond. C'est une solution qui a vocation à être provisoire, une solution d'attente jusqu'à disposer d'une solution pérenne, laquelle est en référence le stockage profond ou pourrait être une solution alternative si jamais il s'en découvre une et que les recherches montrent qu'elle est plausible. En tout état de cause, l'entreposage en soi n'est pas pour nous une solution alternative et c'est ce que nous voulions souligner.

Nous avons évoqué dans le rapport des groupes de travail sur les coûts et les effectifs, internes à l'Andra, qui fonctionnent dans le cadre de sa réflexion sur la mise à jour du coût de référence de 2016. Pour l'instant, ces travaux sont complètement internes à l'Andra ; elle nous a indiqué qu'elle les conduisait, mais nous n'avons pas vu de résultats et je ne suis pas capable d'en dire davantage sur ce point.

J'en viens au troisième chapitre concernant Cigéo, c'est-à-dire les déchets nucléaires bitumés. La question qui nous est posée est : « estimons-nous que le stockage des déchets bitumés MAVL en futs est possible dans Cigéo ? ». La réponse est : « aujourd'hui, nous ne le savons pas ». Sous l'impulsion en particulier de la CNE, le Ministre de la transition écologique et solidaire et l'ASN ont mandaté conjointement une revue externe sur le sujet, dont vous connaissez peut être le rapport largement diffusé en particulier sur le site de l'ASN. Cette revue externe a recommandé que soient conduits un certain nombre de travaux devant permettre – elle le pense – de statuer effectivement à relativement court terme sur cette question. La Commission a estimé que ces recommandations ne demandaient pas des années de travail. Il y avait trois directions. Tout d'abord, la poursuite des travaux de caractérisation du comportement du déchet bitumé. Il s'agit de conforter jusqu'à quel niveau de température on peut être certain qu'un déchet bitumé ne donnera pas lieu à une réaction dangereuse. Un certain nombre de travaux ont été faits par le CEA, à l'appui d'une conclusion du CEA sur cette température, qui était insuffisamment étayée. Cela a été relevé par l'ASN et l'IRSN et la revue externe sur les déchets bitumés n'a pas dit autre chose. En revanche, elle a considéré après un examen extrêmement détaillé des résultats et des analyses qui ont été tirées, que ces conclusions pouvaient être confortées par une quantité limitée de travaux supplémentaires, qu'elle a décrits dans son rapport et qu'elle a recommandé de réaliser. Ces travaux seraient de nature à permettre effectivement de répondre à la question en lien avec un autre volet de cette démarche, qui concerne les travaux d'adaptation de la conception des alvéoles MAVL pour les rendre plus robustes, en particulier en cas d'incendie. Cette conception sera fondée sur un certain nombre de simulations de scénarios d'incendies. Ces travaux ont été entrepris par l'Andra et sont en cours. En parallèle, la revue sur la gestion des déchets bitumés a recommandé de poursuivre les études sur la neutralisation préalable de ces bitumes en prenant en considération, en plus des voies déjà envisagées, un procédé fondé sur la dissolution chimique à froid des bitumes. Un tel procédé pourrait être particulièrement intéressant dans l'hypothèse où, alors qu'une majorité de futs d'enrobés bitumés serait éligible au stockage Cigéo, un certain nombre serait – je vais prendre une expression triviale – « trop douteux pour que l'on puisse se permettre de les envoyer dans Cigéo ». Si ce nombre de futs douteux n'est pas trop important, envisager leur destruction par un procédé de dissolution chimique à froid présenterait en particulier un intérêt important ; c'est que l'usine ou l'installation qui devrait le faire serait très probablement beaucoup moins dangereuse que les usines envisagées avec d'autres procédés thermiques qui nécessitent de faire chauffer, de faire brûler ou incinérer les bitumes, ce qui présente au plan radiologique mais aussi au plan chimique, et au plan environnemental, des risques *a priori* plus importants. Voici les principales préconisations de cette revue externe. Conformément au mandat que lui avait donné l'OPESET, la CNE a examiné l'ensemble de ces préconisations - elle avait d'ailleurs suivi de très près ces travaux et un observateur de la CNE y avait participé – et elle a conclu dans une note à l'OPESET qui est annexée au rapport que beaucoup d'entre vous ont sous les yeux, qu'elle approuve les préconisations de la revue. Elle recommande que l'on conduise ces travaux, ce

qui permettra de statuer de manière scientifiquement éclairée sur cette question du stockage des bitumes. La dernière question sur les aspects bitumes, demandait si l'ensemble des futs d'enrobés bitumés devait être classé MAVL. D'ores et déjà, un certain nombre de ces futs sont classés MAVL, d'autres sont classés FAVL. Comme le nom l'indique, ce classement entre faible activité et moyenne activité dépend du niveau d'activité et selon des normes qui sont établies. La CNE n'a pas de raison de vouloir imposer, parce que c'est le terme utilisé dans la question, le classement en moyenne activité d'un déchet qui est de faible activité de par les normes en vigueur.

Avant de passer la parole à Jean-Paul MINON pour les dernières questions, quelques mots sur la gestion des déchets TFA (Très Faible Activité). Je quitte totalement le sujet Cigéo. Ces déchets TFA sont et seront massivement produits par les opérations de démantèlement des installations anciennes. Il est donc indispensable de les traiter dans des conditions satisfaisantes. Il y a une solution de référence qui est le stockage, mais il est bien évident que les capacités actuelles seront saturées probablement aux environs 2028/2030. Or, on aura encore la production de déchets TFA à cet horizon. Donc, l'extension des capacités actuelles est nécessaire. La CNE demande que ces travaux soient poursuivis. Pour autant, il est également de bon sens d'essayer d'en réduire le volume. Parce que finalement, étendre ces capacités, c'est quelque chose qui est coûteux et complexe et donc le fait de réduire *a priori* ce volume de déchets à stocker est de toute façon, une bonne idée. Parmi les voies qui sont suivies, certaines incluent des traitements de décontamination, et il y a évidemment une comparaison économique qui a du sens, entre le coût du traitement et le coût du stockage. Nous pensons que vouloir traiter à tout prix, si c'est beaucoup plus cher que stocker, n'a pas un grand sens, ni industriel, ni économique, à l'échelle même du pays. Pour autant cette question doit se réfléchir sur le long terme, parce que la saturation prématurée des capacités de stockage et la nécessité de les accroître sans cesse a également un coût et des difficultés qu'il ne faut pas sous-estimer. Il faut comparer, étudier de près ces questions et en comparer les coûts, mais sur une échelle moyen/long terme et non pas se contenter de regarder ce que coûte le coût de la tonne au 29 octobre 2020.

S'agissant des seuils de libération, c'est une question de nature légale et réglementaire et il n'appartient pas à la CNE de dire ce que doit être le droit. Les organismes concernés et en charge de cela l'étudieront. La seule chose que l'on peut observer, c'est que de tels seuils sont en vigueur dans d'autres pays d'Europe, comme vous le savez, et que de nombreux biens de consommation utilisés en France aujourd'hui obéissent donc *de facto* à cette réglementation extérieure que nous ne maîtrisons pas. Il appartient au législateur de se prononcer sur ce domaine. J'en ai terminé.

M. Michel GUERITTE

Un de vos prédécesseurs avait expliqué devant l'OPESCT je crois, que les portes de voitures de Volvo et de Mercedes étaient radioactives. Vous pourriez quand même vous en inquiéter. Est-ce que vous êtes pour que les casseroles soient radioactives ? On a eu des boutons d'ascenseurs radioactifs etc...

M. Maurice LEROY, CNE

C'est moi qui avais fait la réponse à l'OPESCT. On peut échanger si vous voulez. Je me suis contenté de parler de matériel d'où la radioactivité n'était plus détectable et avec les normes européennes en vigueur en Suède, en Allemagne, qui permettent

d'utiliser l'acier en le recyclant, on pouvait donc acheter une Mercedes ou une Volvo et la portière pouvait avoir été faite avec ce type d'acier. Je n'ai pas dit que la portière était radioactive.

M. Jean-Paul MINON, CNE

Il y avait une question sur la liste associée au stockage FAVL qui est une question difficile. La réponse aujourd'hui est générique. Vous avez eu l'exposé de notre Président et effectivement les FAVL, cela n'avance pas fort. D'un côté, vous avez une installation qui offrira un degré de protection à établir, et de l'autre côté, des déchets dont on connaît les caractéristiques, qu'elles soient radiologiques ou chimiques. Les deux doivent être mis en regard, et c'est en fait au concepteur de l'installation de calculer, d'évaluer le risque que posera une installation et effectivement de confronter ce niveau de risque aux exigences de sûreté qui sont imposées par l'Autorité de Sûreté. Dans ce cadre, la Commission a été très claire. Je cite simplement le rapport : « la démarche de sûreté prescrite par l'ASN devra bien entendu être respectée. Il y a un guide qui a été remis par l'ASN et cela va de soi que ce guide doit être suivi, et je crois qu'il est d'ailleurs en évolution, et nous avons bien entendu ajouté : « l'analyse de sûreté d'un stockage de tels déchets s'enrichirait à s'appuyer sur l'analyse des risques en cours ». Donc, il appartient bien de déterminer quel sera le niveau de risques et de voir en fonction du mode de stockage si ce risque est ou pas dans la fourchette admissible, les deux sont possibles. C'est la légalité des évaluations de sûreté et des concepts possibles qui dira ce qu'il est possible de faire avec les déchets FAVL, sachant bien qu'il faudra déterminer les différentes familles en cause, déchets radifères, déchets graphites...

Il y a une série de questions sur la problématique des entreposages. Il faut bien savoir qu'au niveau international, le stockage géologique est considéré comme une solution de référence. C'est un consensus scientifique et je suis bien conscient, et je crois que la Commission l'est, que le consensus scientifique n'emporte pas immédiatement l'adhésion de tout à chacun. Je dirais : à côté d'une autorisation donnée par une Autorité de Sûreté, il y a certaines autorisations sociales qu'il faut obtenir. On n'est plus dans le domaine technique mais dans le domaine de la réflexion et chacun est libre bien entendu, de faire sa réflexion. Le tout est qu'il faut conclure. Parce que réfléchir sans conclure c'est très bien, mais nous sommes devant une chose que nous avons créée – que l'on soit d'accord ou pas – mais les déchets, c'est nous qui les avons créés, en utilisant une technologie dont nous avons tiré des bénéfices – que nous le voulions ou non - et c'est à nous qu'il appartient de trouver une solution et de la mettre en œuvre. C'est une solution d'équité intergénérationnelle. On n'est plus dans la technique, on est dans la morale. C'est une question morale. Il faut savoir également que beaucoup de gens parlent du principe de précaution, qui est un principe d'action qui dit : « comment il faut avancer prudemment » et c'est ce que nous essayons de faire en mettant en place une solution, si elle est faisable et disponible et de façon proportionnée aux connaissances. C'est pour cela qu'il y a la CNE qui suit l'état des recherches, qui veille et qui dit : « c'est assez, ce n'est pas assez ». C'est une décision réfléchie, c'est ce qu'on appelle une décision informée.

Tout le monde parle de combien cela va coûter. C'est très simple, il faut savoir ce que vous voulez faire. C'est là la question de la solution de référence, du projet de référence que vous voulez mettre en place. C'est sur cette base là que vous allez provisionner. Si vous n'avez pas la vue claire sur ce projet de ce que vous voulez

faire, sur ce que cela va coûter et sur ce qu'il faudra provisionner, cela veut dire que le risque que vous courez est très simple : au lieu d'avoir le principe du pollueur-payeur, c'est d'avoir le principe du pollueur-non payeur. C'est une chose importante qu'il faut avoir également dans sa réflexion personnelle et nous sommes tous là pour faire cette réflexion de la meilleure façon possible.

Aujourd'hui, le stockage à grande profondeur est considéré comme une solution faisable et sûre. En fait, il faut la mettre en œuvre sans délai de façon proportionnée aux connaissances. C'est le devoir de nos générations. Il ne faut pas se précipiter, mais il ne faut pas attendre inutilement non plus. Il faut avancer prudemment.

D'un autre côté et c'est une question qui est très souvent évoquée et qui est difficile, c'est que la protection de l'homme et de l'environnement que le stockage doit assurer doit se faire sur des durées extrêmement longues, qui dépassent notre échelle. Nous voyons nos enfants, nos petits-enfants, c'est le raisonnement habituel, nous ne raisonnons pas à 7 ou 77 générations. Il faut que la protection puisse se dérouler de façon passive, c'est-à-dire sans intervention humaine, et à la même échelle de temps. La réponse est donnée par la géologie. La géologie, c'est une observation qui nous permet de nous donner ce degré de protection. Il apparaît que le stockage dans une couche géologique profonde répond aux impératifs de protection à long terme ou est en capacité de répondre à ces impératifs de protection. Il faut savoir que sur ces longues échelles de temps en cause, notre civilisation, notre société, peut évoluer dans tous les sens ; elle peut progresser, elle peut régresser. Cela veut dire que si nous avons la solution en main et que nous estimons tous ensemble que cette solution est faisable, il faut la mettre en œuvre. Ce sont des réflexions que je peux donner sur ces questions fondamentales. Chacun, bien entendu, doit faire sa propre réflexion et sa conclusion. Mais il faut conclure.

Au niveau international, on demande également quel est l'état des autres grands projets. Les projets qui sont au même niveau que le projet français sont les projets finlandais et suédois. Le projet finlandais est autorisé et est en route. L'autorisation a été donnée. En ce qui concerne le projet suédois, vous savez que la Suède a une procédure d'acceptation au plus haut niveau, c'est-à-dire au niveau du gouvernement qui est tout à fait spécifique à la Suède. En ce sens qu'il y a deux autorités de même niveau qui sont compétentes pour donner un feu vert au projet. C'est d'une part l'Autorité de Sûreté qui s'est prononcée favorablement et d'autre part, ce qu'on appelle la Cour environnementale, qui a posé un certain nombre de questions relative au conteneur en cuivre, questions auxquelles l'opérateur suédois SKB a répondu, réponses que l'Autorité de Sûreté a estimé correctes. C'est au niveau national en Suède. Comme il y a « désaccord » entre ces deux institutions, il appartient au Gouvernement de trancher. C'est la loi suédoise. Qui est très claire : elle considère que l'entreposage n'est pas une solution, c'est dans la loi. Au niveau local, il y a aussi cette procédure en Suède de l'acceptation sociétale, deux projets sont en cause dans deux localités, Oskarshamn et Östhammar. A Oskarshamn, ils vont construire l'usine d'encapsulation dans laquelle on va conditionner les combustibles car en Suède, c'est l'évacuation directe des combustibles ; il n'y a pas de retraitement des combustibles. La commune d'Oskarshamn a donné son feu vert et n'a pas usé de son droit de veto. Il faut savoir qu'en Suède, les communes ont un droit de veto par rapport au projet. La dernière commune qui devait se prononcer était la commune d'Östhammar, qui avait une question de principe : qui, après la fermeture du stockage, en est le propriétaire ? Ils attendaient une réponse claire à cette question et la réponse est venue du gouvernement avec des modifications

législatives et c'est l'Etat suédois, lorsque SKB aura rempli toutes ses obligations (mise en stockage, en sûreté, fermeture, scellement...), qui deviendra le propriétaire et donc le responsable de l'installation à long terme, ce qui est logique puisque c'est la puissance publique qui est pérenne et non pas une société privée qui a des échéances de temps. La commune d'Östhammar a donné son accord au projet et a décidé de ne pas non plus exercer son droit de veto. La procédure est terminée, tant au niveau national qu'au niveau local et il appartient maintenant au gouvernement suédois de prendre la décision. J'essaie de vous expliquer quel est, le plus objectivement possible, l'état de la situation en Suède.

M. Michel GUERITTE

Dans aucun pays au monde le stockage de matières radioactives est décidé et fonctionne actuellement ? On ne rentre pas dans les détails. Aux Etats-Unis, c'est un entreposage en surface avec un procédé qu'on leur a vendu. Ils ont contaminé des centaines de personnes.

M. Jean-Paul MINON, CNE

Attention, il faut voir le stockage de quoi ? Le WIPP (Waste Isolation Pilot Plant) aux Etats Unis fonctionne et c'est bien entendu une installation pour des déchets d'origine non civils. Le WIPP est dans le sel à grande profondeur. Oui, il y a eu un accident, c'était un incendie et il y a été remédié et l'installation est repartie avec l'approbation des autorités.

M. Jean-Michel FEUILLET, Vice-président du CLIS

Je voulais vous remercier. Cette présentation a été très enrichissante avec une approche que j'ai très bien comprise – on est d'accord ou on n'est pas d'accord. S'il y a quelques questions complémentaires à poser ?

M. Jean-Paul LHERITIER, UPA

Membre depuis la création du CLIS, je vais m'exprimer sur un point dont vous n'avez pas parlé, qui est celui de la réversibilité, qui est un élément de la loi. Aujourd'hui vous nous dites : « arrêt des études sur la transmutation ». La transmutation pour les générations futures est bien un élément sur la réversibilité. Mais avant de parler de la réversibilité, il faut parler de la récupérabilité. L'Andra a pris la décision d'imposer les alvéoles à 150 mètres de long, avec des tubes acier. On parle bien de dilatation, de corrosion pour les éléments qui seront à l'intérieur pour les colis. Avec la température des colis, comment fera-t-on pour faire de la récupérabilité sur des longueurs de 150 m, sur un siècle, avec les problèmes qu'ils rencontreront sur des alvéoles en acier ? Je dis bien dilation, la pression à 500 mètres, plus la corrosion. Et à cette question, personne n'a la réponse, personne ne sait nous répondre aujourd'hui. Ce sont des questions qui ont été maintes fois posées à l'Andra et on voudrait bien savoir si c'est bien la réalité sur la récupérabilité. On parlera plus tard de la réversibilité, mais déjà la récupérabilité. Merci.

M. Gilles PIJAUDIER CABOT, président de la CNE

Je vais commencer à donner des éléments de réponse. Sur la réversibilité, il y a une loi de 2016 – je pense que personne ne va penser que l'on ne va pas se soumettre à cette loi, y compris la CNE qui doit être consultée sur les conditions de la réversibilité. Il y a une gouvernance qui a été mise en place (et nous en avons pris acte), qui a le devoir de faire exercer cette réversibilité. Aujourd'hui, je dirais que ce n'est pas du tout un sujet qui a été oublié, bien au contraire. Pour exercer cette

réversibilité, il faut être en capacité de récupérer un certain nombre de colis si besoin. Vous avez dit auparavant que les études sur la transmutation étaient arrêtées ; ce n'est pas tout à fait ce que nous avons dit. Nous avons dit « qu'elles allaient être fortement ralenties », cela ne veut pas dire qu'elles sont arrêtées. Heureusement, il y a une coopération internationale qui permet de poursuivre. Ce sera plus difficile demain qu'aujourd'hui, avec moins de moyens demain que les moyens antérieurs. Je pense que relier transmutation et réversibilité, ce n'est pas tout à fait dans cet esprit-là que la réversibilité a été conçue. Elle a été conçue en se disant : « effectivement, demain on pourra trouver un processus et peut être que cela sera la transmutation ou autre chose, qui permettrait de transformer ces déchets en matière, c'est-à-dire en matériau exploitable, utilisable par l'homme à des fins que je ne connais pas ». A ce moment-là, il faudrait être capable de récupérer cette matière, qui n'est plus un déchet mais qui devient une matière. C'est ça l'objet de la réversibilité. Ce n'est pas mis en relation directement avec la transmutation.

S'agissant des alvéoles HAVL et de la possibilité de retirer des colis de ces alvéoles. Du point de vue de la corrosion, tout d'abord, le chemisage de ces alvéoles est fait d'un acier qui, en particulier, et dans les conditions environnementales du stockage, se corrode mais de façon uniforme. Il n'est pas soumis au phénomène de piqûres, ce qui souvent est un phénomène grave, parce qu'il provoque des percements et des effondrements locaux, qui mettraient complètement en danger la réversibilité. La première action qui a été prise était d'avoir un matériau de chemisage qui permette d'éviter des ruptures locales. La deuxième action qui a été prévue, c'est d'avoir des modèles de dimensionnement et des essais expérimentaux qui ont été faits en laboratoire (et pour certains sur un site universitaire à Lyon, pour être plus précis), qui permettraient de simuler dans le temps l'effet de la pression et non pas la dilatation qui est reprise dans le sens longitudinal par les bouchons. Des essais ont été réalisés sur le matériau qui a été choisi où effectivement, on simule cet effet de confinement et cette pression qui est appuyée sur l'enveloppe métallique. On regarde quels sont les jeux qui sont nécessaires pour pouvoir retirer ces colis. La dernière chose qui va se faire, ce sont des essais sur site. Ce n'est pas le tout d'être dans un laboratoire et cela j'en conviens parfaitement avec vous, et de montrer que les jeux sont suffisants. Encore faut-il pouvoir être sur le site et disposer d'instruments qui permettent d'exercer la récupérabilité et de voir si on arrive à récupérer ces choses-là. Cela fait partie de la phase de la faisabilité industrielle pilote, certes sur des alvéoles de 80 m de long. Voilà pour les précisions et c'est simplement pour vous dire que cela n'est pas juste oublié, pas du tout. Cela fait partie des questions que l'on se pose quand on regarde la problématique des HAVL et des réponses que l'on attend de la part de l'Andra, qui nous donne des informations très intéressantes et parfois particulièrement convaincantes sur ces sujets-là.

M. Jean-Michel FEUILLET, Vice-président du CLIS

D'autres questions, d'autres remarques ?

M. Emmanuel HOROWITZ, retraité d'EDF

Je voudrais savoir où est-ce que l'on en est en ce qui concerne les scénarios accidentels une fois que le stockage est établi, suite à la radiolyse et production d'hydrogène ? Y-a-t-il de réelles conclusions sur ces scénarios ?

M. Gilles PIJAUDIER CABOT, président de la CNE

Aujourd'hui l'Andra nous a présenté des résultats de simulation sur la production d'hydrogène dans la phase dite transitoire, c'est-à-dire une fois que le stockage commence à se resaturer, que l'eau commence à revenir dans le stockage. Elle nous a présenté des scénarios qui donnent des quantités d'hydrogène produit avec une cinétique, c'est-à-dire avec un historique d'une chronologie dans le temps, qui est relative aux hypothèses de calcul qui ont été faites. Ce sont des travaux qui sont en cours, les conséquences sont en train d'être analysées. A notre connaissance, cela renvoie aussi au comportement, à la façon dont les scellements particuliers vont être à même, non pas de supporter la pression, mais de réagir par rapport au transport de gaz et d'eau, et ce sont des études qui sont en cours. Cela fait partie d'un point d'attention de la Commission – nous n'avons pas mentionné tous les points d'attention mais cela en fait partie. Il y a des évaluations, des questionnements scientifiques relatifs à ces modèles. Il y a des choix qui ont été faits. Je mentirais si je vous disais que nous avons toutes les évaluations et tous les choix, ou si je vous disais que les scientifiques qui ont élaboré ces calculs et ces modèles sont complètement satisfaits et ne s'interrogent pas sur les hypothèses qu'ils ont mises en jeu, parce que c'est très facile d'avoir des hypothèses conservatrices et à la fin arriver à quelque chose qui est complètement aberrant. Donc, c'est un sujet qui fait l'objet de l'attention actuelle.

M. Jean-François MARECHAL, Maire de Saudron

Bonjour, je vais répondre à votre première question pour le coût du projet. Je m'interroge et j'ai entendu qu'il était fixé à 25 milliards. Le coût et la sécurité ne sont pas cohérents, donc est-ce que le coût va augmenter pour augmenter la sécurité du projet ?

Ma deuxième question : pourquoi on se focalise sur les déchets bitumés – je crois qu'il n'y en a pas beaucoup et sont du CEA. Pourquoi tourne-t-on toujours autour de ces projets alors que le reste, on voudrait qu'il y ait une vraie étude de faite et pour ne pas qu'il y ait une instabilité complète du projet Cigéo ? Alors que les déchets bitumés sont une toute petite partie.

M. Christophe FOURNIER, CNE

Je commencerai à répondre sur la question des bitumes. Je suis d'accord avec vous, les bitumes ne sont qu'une partie relativement limitée du stockage, encore qu'ils représentent un volume assez significatif des déchets MAVL. Pourquoi y a-t-il eu une focalisation sur le sujet ? Parce que, lorsque l'Andra a présenté son dossier d'option de sûreté sur ce sujet particulier, l'IRSN a émis un certain nombre de critiques, qui ont été reprises par l'ASN, ce qui a rendu nécessaire de creuser ce sujet pour essayer d'en voir le bout. C'était, pourrait-on dire une faille, une imperfection du dossier d'option de sûreté tel qu'il était présenté.

En plus, la question des incendies dans les stockages souterrains est une question qui inquiète beaucoup. Il y a des précédents connus et les deux plus célèbres sont le WIPP et Stocamine. Il y a un certain nombre de raccourcis qui sont faits et qui ne sont pas forcément scientifiquement pertinents mais qui pour autant, justifient que l'on s'y penche de près et que l'on réponde à ces questions de manière précise.

En ce qui concerne le coût versus la sécurité, vous avez cité le coût de 25 milliards, qui a été fixé et décidé par décret du Gouvernement. Ce coût suppose effectivement

que l'on réussisse à mener à bien un certain nombre de pistes d'optimisation, permettant de réduire le coût par rapport aux estimations de l'ANDRA. Certaines de ces pistes d'optimisation doivent donner des résultats bien au-delà de la décision d'autorisation de création. L'important est que par ailleurs, ce coût était fondé sur des estimations faites d'une part, par l'Andra et d'autre part, par les producteurs – il n'y avait pas forcément d'accord et pas les mêmes hypothèses de coûts d'optimisation du projet – par rapport à une situation technique qui était celle de l'Avant Projet Sommaire. C'est-à-dire, la définition du projet Cigéo de 2014. Aujourd'hui, le dossier DAC est fondé sur une définition qui a avancé, qui est celle de l'Avant Projet Détaillé et même augmenté d'un certain nombre de travaux. C'est la raison pour laquelle l'Andra prépare une mise à jour de cette estimation de coûts, qui n'est pas un travail simple. Je fais une incise pour indiquer qu'il faut tenir compte d'un certain nombre d'avis qui ont été émis sur ces évaluations de coûts, que cela soit par l'Autorité de Sûreté Nucléaire sur le caractère raisonnable de certaines optimisations d'une part, ou par la Cour des comptes qui a critiqué un certain nombre d'hypothèses économiques, sur des coûts unitaires de béton ou de personnel. C'est la raison pour laquelle j'évoquais tout à l'heure des groupes de travail internes à l'Andra qui travaillent sur ces coûts. Il s'agit bien de rechercher les mises à jour les plus pertinentes de ces différents éléments. Le coût qui en sortira, dans un ou deux ans probablement, sur la base de la définition qui va être proposée dans le dossier de DAC, sera le coût d'un objet qui ne sera pas celui de 2014. Est-ce qu'il sera plus de 25 milliards ou moins, je ne sais pas. J'aurais tendance à dire que si c'est moins de 25 milliards, je serai aussi étonné que vous. Je ne peux pas en dire plus, c'est un sentiment, ce n'est pas le résultat d'analyse de documents que je n'ai pas. En tout état de cause, il ne saurait y avoir de mise en balance de la sûreté et du coût. L'Autorité de Sûreté Nucléaire a justement été créée pour que l'on ne puisse pas faire ça. Et fort heureusement, on ne peut pas faire ça. Ce qui veut dire qu'un certain nombre d'optimisations, envisagées pour réduire les coûts, si elles ne s'accompagnent pas d'une démonstration de maintien de la sûreté, seront tout simplement refusées et cela veut dire que le coût sera peut-être de plus de 25 milliards. A ce jour, en l'état des dossiers, il n'est pas très utile d'épiloguer là-dessus puisqu'on parle du coût d'un objet qui a 6 ou 7 ans et qui n'est pas l'objet sur lequel tout le monde travaille aujourd'hui.

M. Michel GUERITTE

Je vous ai envoyé 16 questions. Vous avez abordé des débuts de réponse à presque la totalité, même si j'aurais aimé qu'on revienne sur les normes. J'ai posé la question : quelles seront les normes dans 100 000 ans ? L'Andra dit clairement que dans 100 000 ans, si les déchets radioactifs finissent par remonter à la surface, on sera à 0,25 mSv. C'est le génie de l'Andra d'arriver à faire un modèle mathématique nous expliquant que dans 100 000 ans, on aura 0,25 mSv en surface, donc on est aux normes. Je dis : « quelles seront les normes dans 100 000 ans ? ». C'est une question que l'on ne va pas traiter en 5 minutes.

Je veux revenir sur un autre point. Pourquoi messieurs, avez-vous zappé dans votre analyse le CSA (Centre de Stockage de l'Aube) ? Pourquoi Soulaines ne vous intéresse pas ? Pourquoi il n'y a pas un mot sur Soulaines, alors que si vous avez suivi un peu les gazettes, il y a quand même un problème de santé publique énorme, et en simplifiant, on a lancé deux études épidémiologiques, qui ont démontré qu'il y avait 28 % de cancer du poumon entre autres ; tous les autres cancers qui sont pires, y compris le rein qui est à 94 %, ont été éliminés pour le problème d'intervalle

de confiance. Ne rentrons pas dans les détails. Je vous ai posé la question clairement : « pourquoi à deux reprises, en 2010 et en 2017, on trouve 28 % - c'est le même chiffre à chaque fois – de cancers du poumon et on ne fait rien ? ». Les élus ne font rien, l'Etat ne fait rien, le Gouvernement ne fait rien, Macron ne fait rien et vous non plus. Pourquoi ? J'ai regardé, l'eau est radioactive et en plus c'est avéré, ce n'est pas moi qui fais les relevés : c'est l'Andra et c'est l'ARS (Agence Régionale de Santé). L'eau qu'on boit est radioactive ! Mais radioactive aux normes ! C'est curieux et en plus ils ont travaillé, elle paraît qu'elle est radioactive naturellement, parce que vous l'avez appris à l'école il y a en France les Vosges, la Bretagne et le Massif central et on avait oublié – il manquait une page au livre de géo – il y a le Soulainois. Le Soulainois est aussi radioactif.

Je voulais savoir pourquoi et combien on vous a donné pour ne pas en parler. C'est de la provoc !

M. Gilles PIJAUDIER CABOT, président de la CNE

Nous n'avons pas zappé Soulainois, car personne ne nous en a parlé. Je suis désolé, mais pour que nous puissions évaluer des études et recherches, encore faut-il que ces études et recherches nous soient présentées. Nous avons eu récemment une audition consacrée au problème épidémiologique, en particulier des faibles doses, nous pourrions en parler, nous sommes des scientifiques et nous ne parlons que des choses dont nous avons connaissance et que nous sommes en capacité de comprendre et sur lesquelles nous sommes en capacité d'émettre un avis scientifiquement fondé.

M. Michel GUERITTE

Vous n'êtes pas très curieux !

M. Gilles PIJAUDIER CABOT, président de la CNE

Cela fait partie de mon métier d'être curieux. Je suis désolé de vous le dire. Sinon je ne serais pas scientifique, je ne serais pas chercheur. Donc effectivement nous n'en avons pas parlé, parce que c'est un sujet qui n'a pas été abordé. Si on en avait parlé sans que le sujet soit abordé, on aurait probablement dit des bêtises.

M. François JEANJEAN, Harméville

Je voudrais savoir comment cela se passe si jamais il y a une secousse sismique ? Quelles sont vos garanties ? On n'évoque pas les secousses sismiques.

M. Gilles PIJAUDIER CABOT, président de la CNE

Cela n'est pas tout à fait exact, car j'ai eu la surprise de découvrir lorsque j'ai découvert le dossier d'option de sûreté, que Bure était une région très fortement sismique, plus fortement sismique que la région dans laquelle j'habite, qui est l'abond pyrénéen, qui est une région des plus sismiques de France ; c'est le séisme de dimensionnement pris en compte dans l'analyse de sûreté dont je parle. D'ailleurs, scientifiquement, on peut s'interroger et savoir si cela a un sens ou pas, il y a effectivement un séisme de référence, incidentel, qui maximise tous les séismes possibles, qui est pris en compte dans le Dossier d'Option de Sûreté et qui sera pris en compte dans la démonstration de sûreté. Donc, ce n'est pas parce qu'il n'y a pas eu de séismes importants récemment dans la région – et c'est vrai qu'il y en a très peu et d'intensité très faible – que ce n'est pas pris en compte dans la conception d'ouvrages. Et pour vous dire ma conviction personnelle et ce n'est absolument pas

un consensus scientifique, loin de là, je trouve que ce séisme conventionnel pris pour dimensionnement est bien trop important. Ce qui veut dire que l'ouvrage sera capable de résister à un séisme qui est bien plus important que ceux qui pourraient être susceptibles d'arriver – à une échelle que je ne me permettrai pas de donner, parce que je ne suis pas suffisamment compétent en la matière.

M. David MAZOYER, Directeur du Laboratoire de l'Andra

Bonsoir. Je veux juste apporter deux précisions sur deux questions qui ont été posées. Pour M. LHERITIER, je vous renvoie à la journée de formation que l'on a faite le 9 décembre 2019 et à l'ensemble des documents qui sont sur le site du CLIS. Nous avons abordé en détail ces sujets d'alvéoles HA, de corrosion, de déformations, qui ont été rappelés par la CNE. Vous avez un document de synthèse qui reprend ces éléments et on avait discuté ensemble lors de cette réunion avec le CLIS. Donc, il y a des éléments de réponse à vos questions là-dessus.

Sur la dernière question, sur Soulaïnes, là-aussi, le sujet a été largement abordé dans cette instance à plusieurs reprises. Les études épidémiologiques, qui ne sont pas pilotées par l'Andra mais par Santé Publique France, ont clairement montré qu'il n'y avait pas de corrélation entre ces phénomènes de cancer, qui sont uniquement localisés chez l'homme etc, et les activités de l'Andra. Je tenais simplement à le rappeler pour ne pas laisser l'ambiguïté là-dessus. Merci.

M. Jean-Michel FEUILLET, Vice-président du CLIS

S'il n'y a plus de questions, je voudrais vous remercier pour cet exposé très clair. J'ai vraiment apprécié. J'ai assisté à plusieurs présentations des rapports de la Commission et celle-là est particulièrement intéressante à tous les niveaux, et sur les aspects sociologiques, on doit se faire notre idée, nous tous, ce n'est pas la pensée unique, et c'est ce que je perçois. Les scientifiques font une analyse objective me semble-t-il, en tout cas compréhensible et où vous nous alimentez dans notre réflexion. Je trouve cela très bien personnellement. Je pense pouvoir le dire au nom de tous, si vous en êtes d'accord.

Encore une fois merci beaucoup pour votre déplacement, sincèrement. Et puis c'était le baptême du feu pour vous et pour moi aussi et encore félicitations à toute l'équipe.

Et nous allons commencer l'assemblée générale, après une petite pause pour que le bureau me rejoigne.

M. Benoît JAQUET, Secrétaire général du CLIS

Pour commencer avant le rapport moral que vous présentera le Vice-président, je voulais signaler les nouveaux membres, ceux qui ont été désignés par leur commune, suite aux élections municipales qui ont amené, vous imaginez bien, avec un deuxième tour en juin, un report des désignations. Il y en a encore des communes qui n'ont pas envoyé leur délibération – je vais les citer, peut-être qu'elles ont un représentant ici - il s'agit de Thonnance les Moulins pour la Haute-Marne et de Nantois pour la Meuse. On espère avoir les désignations prochainement.

Ensuite, la Préfète de la Meuse prendra un arrêté pour désigner nominativement tous les membres et nous serons définitivement à jour. Sachant qu'en plus des représentants des communes que je vais vous donner, il faudra également que le Sénat désigne un nouveau représentant, puisque M. RAISON, qui était Sénateur de la Haute-Saône et membre du CLIS, ne s'est pas représenté aux élections. Il faut donc lui trouver un successeur. Et il y a eu une demande auprès de Madame la

Préfète de notre ancien Président Denis STOLF, pour être désigné comme membre au titre des personnalités qualifiées, demande qui suit son cours. Quand l'arrêté sera adopté, en principe, cette désignation interviendra.

Pour ce qui est des nouveaux membres, il y a un fort renouvellement. Il reste une quinzaine d'anciens membres sur 48.

Je vais commencer par les communes meusiennes :

- Pour Abainville, le représentant est Jean-Claude HERPIERRE comme titulaire, mais ce soir c'est Céline THIERY qui le représente.
- Pour Biencourt sur Orge, c'est Jean-Marc ACHERE. Avec un suppléant : Didier THIERY
- Pour Bonnet : Philippe ANDRE et son suppléant Renaud LABARRE
- Pour Bure : Gérard ANTOINE et son suppléant Dany EDOT
- Pour Chassey-Beaupré : Patrice ROSSI CHARDONNET, mais c'est son suppléant qui est là, Bertrand MANCHETTE
- Pour Couvertpuis : Laurence BONNET
- Pour Dainville Berthéléville : Laure DREVET et sa suppléante Audrey CAUSSIN
- Pour Dammarie sur Saulx : Jean-Luc GAILLARDIN
- Pour Delouze-Rozières : François-Xavier CARRE et son suppléant Eric BEAUDRAPS
- Pour Demange et Baudignécourt : Elisabeth JEANSON et son suppléant Jean-Claude ANDRE
- Pour Fouchères aux Bois : Guy MARTIN et son suppléant Cyril STINGER
- Pour Gondrecourt le Château : Daniel RENAUDEAU et sa suppléante Catherine DUPUIT
- Pour Hévilliers : Patrick BOURLART
- Pour Horville en Ornois : Louis LODE et son suppléant Jean-pascal BONFANTI
- Pour Houdelaincourt : Patrick MALINGRE
- Pour le Bouchon sur Saulx : Hervé VAN DE WALLE et sa suppléante Sandrine ZANOTTI
- Pour Ligny en Barrois : Jean-Michel GUYOT et son suppléant Fabrice VARINOT
- Pour Mandres en Barrois : Julien ROBERT
- Pour Menil sur Saulx : Christophe MEUNIER et son suppléant Laurent PHILOUZE
- Pour Montiers sur Saulx : Didier GROSJEAN et son suppléant Sébastien LAMBERT
- Pour Morley : Bruno PIONNIER et son suppléant Ghislain BALLAND
- Pour Naix aux Forges : Jean THIRIOT et son suppléant Emilien MARCOS
- Pour Nantois : en attente de désignation
- Pour Ribeaucourt : Nelly CARBONERA et son suppléant Gilles HUARDEL

- Pour Saint Amand sur Ornain : Amandine LANGLOIS et son suppléant Gérard GRUSELLE
- Pour Saint-Joire : Sylvie LACUISSE et son suppléant Laurent AUBRY
- Pour Tréveray : Pascal LALLEMANT et son suppléant Emeric PIETRYNIACK
- Pour Villers le Sec : Marion DE WEERD et son suppléant Dominique KARP

Et pour la Haute-Marne :

- Pour Aingoulaincourt : Paul DAVID et son suppléant Jean-Baptiste LACAZE
- Pour Cirfontaines en Ornois : René PETITJEAN
- Pour Echenay : Jean-Pierre BOURGEOIS et sa suppléante Martine ROBERT
- Pour Effincourt : Florian ALLEMMEERSCH et son suppléant Alban VARNIER
- Pour Epizon : Gilles PERRIN et son suppléant Rémy GINGEMBRE
- Pour Germay : Laurence MONTAGNE
- Pour Germisay : Luc VAN DER MENSBRUGGHE et sa suppléante Sophie VAN DER MENSBRUGGHE
- Pour Gillaumé : Jean-François FONTAINE et son suppléant Olivier KOWALCZYK
- Pour Lezéville : François JEANJEAN et son suppléant Michel MASSON
- Pour Montreuil sur Thonnance : François BERLOT et sa suppléante Maëva ROEHRIG
- Pour Noncourt sur le Rongeant : Mickaël BOUDINET et son suppléant Régis DESPREZ
- Pour Osne le Val : Yannick RICHARD et son suppléant Quentin ENIUS, qui viennent d'être nommés puisque la délibération date d'hier et cela faisait partie des délibérations que l'on attendait.
- Pour Pansey : Julien GARINOT et son suppléant Fabrice TAILLANDIER
- Pour Paroy sur Saulx : Claire PEUREUX et son suppléant Gilbert DEPARDIEU
- Pour Poissons : Jean-Pierre MALASPINA et son suppléant Bernard ADAM
- Pour Sailly : Elodie FADEL et sa suppléante Delphine JACQUOT
- Pour Saudron : Jean-François MARECHAL et son suppléant Henri FRANCOIS
- Pour Thonnance les Moulins : en attente de désignation.

Ce soir, on aurait dû en principe vous demander, entre élus des communes meusiennes d'une part et haut-marnaises d'autre part, de désigner vos représentants au sein du conseil d'administration du CLIS, sachant qu'il y a 4 représentants par département. En fait, les représentants des communes haut-marnaises ne sont pas suffisamment nombreux ; vous n'êtes que 7 pour 18 communes membres du CLIS. Il y a un problème de quorum. Pour la Meuse il y a bien assez de présents pour les 28 communes donc on pourrait le faire. Mais on préfère adopter une autre formule et ce que l'on vous propose, c'est d'adresser un mail à tous les représentants des communes désignés, meusiens et haut-marnais, et faire un appel à candidature pour savoir qui veut être candidat pour être membre du conseil d'administration. Et ensuite, à partir du moment où l'on aura les retours, organiser une réunion en visio pour la désignation au CA, entre représentants des

communes meusiennes d'une part, et représentants des communes haut-marnaises d'autre part, si vous êtes d'accord avec cette idée.

On vous a donné un questionnaire à l'entrée pour savoir si vous aviez l'équipement informatique nécessaire et si vous aviez une bonne connexion internet. On attend les retours d'ici là et si jamais certains ont des difficultés de réseau, on peut recevoir quelques personnes dans le local de Bure pour dépanner.

Jusqu'aux élections, nous avons au conseil d'administration pour les communes meusiennes : M. ANTOINE, Maire de Bure, M. LHUILLIER, ancien Maire d'Abainville, M. MARTIN, ancien Maire de Gondrecourt le Château et M. STOLF, ancien Maire de Tréveray. Pour la Haute-Marne, nous avons M. DELERUE d'Effincourt, Mme PEUREUX pour Paroy sur Saulx, M. FRANCOIS pour Saudron et M. SUCK pour Lezéville.

M. Jean-Michel FEUILLET, Vice-président du CLIS

Je pense que cette solution est la plus judicieuse pour faire participer tout le monde. Normalement, nous aurons un conseil d'administration complet pour notre prochaine réunion. On prévoyait une date pour le prochain CA pour le 7 décembre en visio, pour ne pas perdre de temps et pour commencer à travailler. On vous informera.

Je dois vous faire maintenant la présentation du rapport moral 2019.

En 2019, le groupe de travail associant le CLIS, l'ARS, Santé Publique France, l'IRSN et l'Etat, a achevé le travail nécessaire à la réalisation d'un état de référence sanitaire et la mise en place d'un suivi à long terme, dont les prestataires sont l'ARS pour la coordination et SPF et l'Observatoire Régional de Santé Grand Est, pour le recueil et l'analyse des données. C'est important d'avoir une base de référence et c'est le CLIS qui l'a demandé.

L'année dernière, le CLIS a souhaité suivre au plus près le débat public relatif au Plan National de Gestion des Matières et Déchets Radioactifs (PNGMDR), par la rédaction d'un cahier d'acteur et la participation de plusieurs de ses membres aux réunions organisées sur tout le territoire. Le bilan de ce débat a été présenté en novembre 2019 et la décision conjointe du Ministère de la transition écologique et solidaire et de l'Autorité de Sûreté Nucléaire (ASN) a été rendue publique en début de cette année 2020.

Le site internet, avec la commission communication, a été repensé et se présente sous une forme modernisée et plus attractive, avec plus de 300 visites par jour.

En ce qui concerne les activités statutaires, il y a eu 2 assemblées générales : le 6 mai à Bure pour l'adoption du rapport moral et du rapport de gestion et la présentation de l'état de référence sanitaire, et le 11 novembre à Joinville pour la présentation du rapport n° 13 de la CNE.

Le Conseil d'Administration s'est réuni pour sa part à 4 reprises à Bure (18 mars, 17 juin, 30 septembre, et 6 décembre). Il a préparé et mis en œuvre le programme d'activités comprenant notamment :

- les déplacements dans le cadre du débat public (5 réunions à Paris, et les réunions de Cherbourg, Bar le Duc, Saclay, Rouen, Tours et Strasbourg),
- les visites du laboratoire de Bure (2 juillet, 26 août, 4 et 11 novembre et 18 décembre),

- la visite des installations Cyclife (ex SOCODEI) à Saint-Dizier le 8 juillet,
- la parution de la Lettre du CLIS dans sa nouvelle formule (un numéro en juin sur l'état de référence sanitaire), couplée à la remise d'un questionnaire par la Poste,
- la diffusion du DVD « Escalade à Bure » (plus de 5000 exemplaires distribués à ce jour),
- l'accueil à Bure de délégations étrangères (anglaise à deux reprises, suisse, et européenne), de journalistes (ARD, TV allemande et France 3) et d'universitaires.

Les commissions ont poursuivi leurs activités :

- La commission « Communication » s'est réunie 2 fois les 2 mai et 9 septembre, pour préparer la Lettre du CLIS et la remise d'un questionnaire via la Poste (en juillet).
- La commission « Risques » s'est réunie 2 fois, les 27 mai et 13 septembre, afin de réfléchir aux suites à donner à l'instruction du DOS (Dossier d'Option de Sécurité).
- Le groupe de travail « Etat de référence sanitaire » s'est réuni 2 fois les 26 avril et 8 juillet, et il y a eu deux réunions techniques à Nancy les 19 juillet et 20 septembre.
- Le groupe de suivi de l'étude d'impact s'est réuni 1 fois le 27 juin.

Le comité de liaison s'est réuni 1 fois à Saudron (février) afin de préparer les travaux du Conseil d'Administration et des commissions, ainsi que la journée d'information avec l'ANDRA qui s'est déroulée le 9 décembre (sur les concepts de stockage), dont on parlait tout à l'heure. Des membres du CLIS étaient également présents à la Journée portes ouvertes de l'ANDRA le 15 septembre.

Le CLIS a été auditionné devant le Conseil départemental de la Meuse le 28 février.

Le personnel a maintenu la permanence à Bure, avec la mise à disposition du fonds documentaire, et la mise à jour du site internet dont la fréquentation reste importante (près de 300 visites par jour).

Par ailleurs, le CLIS a participé en 2019 aux travaux de différents organismes (Collège interentreprises de sécurité, santé et des conditions de travail du laboratoire), et aux activités de l'Association Nationale des CLI (Commissions Locales d'Information). Le CLIS est également représenté dans le programme de recherche européen SITEX (Sustainable network for Independent Technical Expertise) pour la création d'un réseau d'expertise technique indépendante.

Depuis trois ans, le CLIS assiste aux réunions plénières du Haut Comité pour la Transparence et l'Information sur le Nucléaire, ainsi qu'aux réunions du groupe de travail chargé d'élaborer le Plan National de Gestion des Matières et Déchets Radioactifs. A partir du dernier trimestre, l'initiative conjointe CLIS/ANCCLI (Association Nationale des Comités et Commissions Locales)/IRSN (Institut de Radioprotection et de Sécurité Nucléaire) sur le dialogue autour du projet de stockage a été relancée et le CLIS a été invité à participer à un groupe de travail mis en place par le HCTISN (Haut Comité pour la Transparence et l'Information sur la Sécurité Nucléaire) pour réfléchir à la gouvernance du projet.

Voici ce qui s'est passé en 2019 et je pense que c'est une année riche pour ce qui nous concerne et où il y a eu des échanges, où chacun donne son avis en son âme et conscience et c'est comme cela que l'on fait avancer les choses.

Des commentaires et des questions sur le rapport moral ?

Je vous propose maintenant de passer au rapport de gestion.

M. Bertrand OLLIVIER, Trésorier du CLIS

Vous êtes tous restés pour le rapport de gestion ; c'est ce que vous attendiez tous dans la deuxième partie de soirée !

Je me présente pour ceux qui ne me connaissent pas, en particulier nos amis meusiens. Je suis Bertrand OLLIVIER, Maire de Joinville et Conseiller départemental et également trésorier du CLIS.

Je vais essayer d'être rapide, vous avez le rapport de gestion entre vos mains avec tous les chiffres. Je vais vous faire quelques commentaires avec les faits marquants et on l'a redit, une forte participation des membres du CLIS pour l'année 2019, les activités proposées par les nouveaux modes de communication, dont la nouvelle Lettre du CLIS et la remise commentée par La Poste.

Les produits de fonctionnement, le plus important chaque année, s'élèvent à 299 250 € en 2019 (contre 307 250 € en 2018). Cela s'explique par la baisse de la contribution de l'Etat et automatiquement de celles des 3 autres financeurs, puisqu'ils se répartissent entre 50 % pour l'Etat (149 625 €) et le reste soit 50 % à égalité entre EDF (49 875 €), ORANO (ex AREVA) (49 875 €) et le CEA (49 875 €).

Les charges de fonctionnement représentaient 245 881 € en 2019 contre 276 081 € lors de l'exercice précédent, soit une baisse de 30 200 € (- 10,94 %). D'où vient cette baisse ? On va le savoir tout de suite après.

Dans le chapitre 1 : consommations et services extérieurs

Parmi ces charges, il convient de distinguer les consommations et services extérieurs, les impôts et taxes, les frais de personnel et les amortissements.

L'ensemble de ces charges représentent 103 897 € contre 118 916 € en 2018, soit (- 12,63 %).

A l'examen des principaux postes de charges, les dépenses les plus significatives enregistrées sur cet exercice sont les suivantes :

- **Annonces, insertions, publications** : 11 224 € au lieu de 11 634 €.

Comme en 2018, la nouvelle formule de la Lettre du CLIS « Un autre regard » a fait l'objet d'annonce par voie de presse (Est Républicain, le Journal de la Haute-Marne et la Voix de la Haute-Marne).

- **Voyages et déplacements** : 7 812 € contre 29 413 € en 2018

(Pas de visite de site, la participation au débat public PNGMDR ayant été privilégiée).

Comme vous le savez, les frais de déplacements sont remboursés aux membres participant aux réunions sur la base des demandes formulées par ces derniers. Ces demandes doivent être appuyées des pièces justificatives correspondantes.

L'association prend en charge les déplacements liés à la participation aux réunions (CA, AG, commissions, visites, séminaires) ainsi que ceux réalisés entre les deux établissements du CLIS (Bar le Duc et Bure).

- **Hôtels et restaurants** : 9 301 €, avec une légère hausse, contre 4 146 € en 2018
- **Affranchissements** : 9 043 € au lieu de 8 814 € en 2018 (frais liés au nouveau mode de distribution de la Lettre du Clis).
- **Les charges de personnel** s'élèvent à 140 696 € au 31/12/2019, contre 147 431 € en 2018 (soit - 6735 €). La raison principale de cette diminution réside dans la baisse des charges (principalement URSSAF).

Nous nous attachons à rechercher la meilleure adéquation possible quant à l'emploi du personnel par rapport à l'activité de l'association.

- **Les Impôts et taxes** : sous cette rubrique figurent les taxes liées à la masse salariale : taxe sur les salaires, taxe d'apprentissage et participation à la formation continue.

Le Clis est toujours exonéré de la taxe sur les salaires en raison de l'abattement passé de 6 000 € à 20 000 € à compter de 2014, puis à 20 507 € à compter de 2018.

Il est également exonéré de la taxe d'apprentissage. Le montant de la participation à la formation continue a été de 749 €.

- **Les amortissements** : l'amortissement du matériel informatique et vidéo, et du mobilier de l'association représente 538 €.

Résultat financier : en conséquence de l'absence de placements, il n'a été dégagé aucun produit financier sur cet exercice.

Résultat exceptionnel : un certain nombre d'éléments non récurrents ont été enregistrés sur cet exercice entraînant ainsi un résultat exceptionnel de + 688,37 € (légère hausse des dons).

La créance afférente à la demande formulée par l'association au Ministère de l'économie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire (aujourd'hui Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire) et correspondant aux dépenses effectivement engagées en 2007 et la provision constatée à hauteur de 100 % de son montant estimé, soit 219 000 €, sont toujours présent dans les comptes au 31/12/2018. Cette provision a été enregistrée afin de satisfaire au principe de prudence affiché par le plan comptable, compte tenu de son antériorité. Elle ne saurait s'assimiler à un abandon des demandes ayant pour objet d'aboutir à son recouvrement.

Ainsi, après prise en compte du résultat exceptionnel et compte tenu des principaux éléments qui viennent de vous être exposés, le **résultat de l'exercice** est de + 54 058 €.

La capacité d'autofinancement ressort, quant à elle, positive pour 54 596 € au 31 décembre 2019 contre 39 928 € au 31/12/2018.

A noter une moindre mobilisation des membres en 2019 au titre du bénévolat. Ont été relevés moins d'événements (réunion, accueil délégation, visites...) qu'en 2018,

et donc moins de participants, et moins d'heures comptabilisées, soit une évaluation financière de 6 479,00 euros contre 15 985 euros en 2018.

Les équilibres financiers. Au 31 décembre 2019, **nos capitaux propres** représentent 279 406 €, contre 225 349 € au 31/12/2018. Le **fonds de roulement** de l'association au 31 décembre 2019 s'élevait quant à lui à 494 762 € contre 441 421 € au 31/12/2018.

Par ailleurs, les éléments de **l'actif circulant** se composent de la manière suivante :

- des **créances** représentant les subventions non encore encaissées au 31 décembre 2019 soit l'Etat pour 219 000 €, correspondant aux crédits relatifs aux dépenses réellement engagées au titre de l'année 2007 et la subvention ORANO : 49 875 €.

- la **trésorerie** de l'association qui s'élevait à 255 282 € au 31/12/2019.

- les **charges constatées d'avance** pour 11 685 €.

Au passif, figurent les dettes suivantes non encore réglées au 31/12/2019 :

- les dettes fournisseurs et comptes rattachés : 8 418 €.

- les dettes fiscales et sociales : 28 577 €.

- les autres dettes : 4 215 €.

Le besoin en fonds de roulement représente donc 239 480 € à la clôture de l'exercice, contre 224 260 € au 31/12/18.

Concernant l'équilibre financier, notre situation financière globale est très saine. Toutefois, cela cache de fortes variations observées au cours de l'année, en raison des dates parfois tardives de versement des subventions par les financeurs. Merci Benoît de faire ce travail de relance. Nous restons à votre disposition pour vous fournir toute information complémentaire.

Y-a-t-il des questions concernant ces comptes ?

Intervenant

Pourquoi le montant des subventions a baissé ?

M. Benoît JAQUET, Secrétaire général du CLIS

Les crédits de l'Etat sont votés en Loi de finances chaque année et lorsqu'ils sont votés, les Ministères font des arbitrages. La plupart du temps, c'est à la baisse, cela veut dire qu'on leur demande de faire des économies. Certaines années, les arbitrages nous sont défavorables, donc les montants sont moins importants, et il y a des années où on a touché de l'Etat 145 000 €. En 2018, il sont passés à 153 000 € mais on ne sait pas pourquoi. Ils sont redescendus à 149 000 € l'année dernière et cette année on est à 151 000 €. Donc, c'est inexplicable. Une fois que les Ministères ont leur enveloppe, ils font des arbitrages entre les différents postes de dépense. Aucune explication ne nous est donnée. Les trois producteurs s'alignent sur le montant fixé par l'Etat et il le divise par trois.

M. Michel GUERITTE

Si vous étiez en déficit, qu'est-ce qui se passe ?

M. Bertrand OLLIVIER, Trésorier du CLIS

Si c'est en déficit, cela veut dire déjà que l'on ne nous verse pas les subventions. Sinon, il faut réduire les dépenses.

M. Michel GUERITTE

Est-ce que vous avez le droit d'être en déficit ? Non, alors mettez-vous en déficit et réclamer les 219 000 € !

M. Christophe PETITJEAN, Commissaire aux comptes, FIDUREX

Bonsoir. Je vais essayer d'être aussi efficace que votre trésorier en matière de rapidité. Avant que vous ayez à voter et à vous prononcer sur les comptes, je dois vous donner lecture de mon rapport, mais je vais plutôt vous en faire un résumé. Déjà pour vous expliquer que si je suis là, c'est que ce sont vos statuts qui l'on prévu à l'article 11, qui stipule que l'association est tenu de désigner un commissaire aux comptes et un commissaire aux comptes suppléant pour un mandat de 6 ans. L'origine de la mission est codifiée par la loi dans le code du commerce et l'objectif du législateur, dans le cadre de la mission d'un commissaire aux comptes, c'est que son intervention et son audit ont pour but de créer un climat de confiance vis-à-vis des financeurs et des membres de l'association sur la véracité des comptes. Les modalités de la mise en œuvre de la mission sont régies par des normes professionnelles, qui sont une sorte de boîte à outils dans laquelle on va piocher et on trouve notamment les circularisations, c'est-à-dire que l'on peut aller interroger des tiers extérieurs, la banque par exemple, afin de s'assurer que l'on a bien l'exhaustivité de l'enregistrement de trésorerie. Et des constatations physiques, ou des sondages et on nous donne des méthodes, c'est-à-dire que l'on ne va pas contrôler exhaustivement les choses, mais on va procéder par sondages pour établir nos conclusions.

La démarche d'audit se décompose en plusieurs phases. Avant de se lancer tête baissée dans les comptes, on va prendre connaissance de l'actualité, suivant notre stade de mandat, notre connaissance de l'association, son environnement notamment juridique, mais aussi son organisation, qui fait quoi ? Qui a la signature ? Donc, toutes les procédures. Et puis la présence effective de la gouvernance dans la gestion de l'association. Ensuite, cela va nous permettre d'identifier et d'évaluer des zones de risques, d'anomalies significatives car nous avons une intervention dans laquelle on essaie d'être le plus efficace possible. On ne va pas aller vers des choses qui sont à priori sans risque, on va aller vers des choses qui peuvent potentiellement, en fonction de notre analyse, avoir des risques d'erreur. En fonction de cette analyse, on va aussi déterminer un seuil de signification, c'est-à-dire une somme au-delà de laquelle, quand il y a une erreur qui excède ce seuil, on va vous proposer de rectifier les comptes car on n'est pas d'accord avec. Et si jamais il n'y avait pas de rectification, à ce moment-là, on émettrait une réserve ou on refuserait de certifier les comptes. On est là aussi dans une démarche constructive et pas là en censeur – vous nous rendez votre copie, tant pis pour vous, vous avez en-dessous de la note voulue – mais ce n'est pas comme cela que l'on voit les choses. Tout cela va nous amener à définir un programme de travail et on va arriver au contrôle des comptes annuels, où on va faire tous nos sondages dans le but de nous forger une opinion sur ces comptes. On va faire dans un premier temps, suite à cette mission là, un petit compte-rendu de mission d'audit dans lequel on va relayer les recommandations, les observations qu'on peut avoir sur la gouvernance. Ensuite, on arrive à la finalisation

de la mission et notamment le rapport sur les comptes annuels et le rapport spécial. Le rapport sur les comptes annuels, cette année, la particularité, on rappelle que les comptes ont été arrêtés par le Conseil d'administration il y a longtemps, c'était le 5 mars 2020, sur la base d'éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire Covid-19. Donc la crise Covid-19 n'a aucun impact sur les comptes, puisque c'est un événement postérieur à la clôture de l'exercice – on est bien au 31/12/2019. Par contre, les questions que l'on peut se poser dans certaines structures, c'est la question de la continuité ou pas de l'exploitation. C'est pour cela que nous sommes amenés à nous intéresser à ce qui s'est passé après le 31 décembre. En fonction de cela, j'ai émis une opinion et je vais vous lire in extenso ce qui est le point d'orgue de la mission. « Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice ».

On trouve également d'autres paragraphes dans ce rapport, dont un qui concerne le fondement de l'opinion. On fait référence au référentiel d'audit, on rappelle notre principe d'indépendance. On a voulu notre intervention comme quelqu'un qui est indépendant et ce n'est pas nous qui arrêtons les comptes, c'est le conseil d'administration, c'est la gouvernance.

On nous demande également de vérifier et de relire le rapport de gestion qui vient de vous être lu et de vérifier qu'il n'y a pas d'anomalies et que cela correspond bien aux comptes que nous avons audités. Depuis quelques années, le législateur nous a demandé aussi d'insérer un paragraphe qui s'intitule : « responsabilité de la direction et des personnes constituant la gouvernance de l'association ». Derrière le mot responsabilité, il faut plutôt comprendre quel est le rôle de la direction, des personnes constituant la gouvernance. Qu'est-ce que la gouvernance et quelle est son rôle ? En fait, le rôle c'est :

- d'établir des comptes présentant une image fidèle, donc c'est bien la gouvernance qui établit les comptes, qui les arrêtent au sein du CA et qui les présentent pour approbation à l'assemblée,
- de mettre en place un contrôle interne, c'est-à-dire une organisation, des procédures qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels qui ne comportent pas d'anomalie significative, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs,
- d'évaluer la capacité de l'association à assurer la continuité de son exploitation et,
- de procéder à l'arrêt des comptes en vue de leur présentation à l'AG.

En résumé, le rôle est de préparer le terrain pour l'intervention du commissaire aux comptes et le rôle du commissaire aux comptes quant à lui, c'est d'établir un rapport sur les comptes annuels après avoir fait un audit bien entendu. L'objectif – et j'insiste là-dessus – c'est d'obtenir une assurance raisonnable sur le fait que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalie significative. Donc il peut y avoir des anomalies, mais si elles ne sont pas significatives, on peut les laisser telles quelles.

L'assurance raisonnable est un niveau d'assurance élevé, qui ne permet pas, malgré tout, de garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles permette systématiquement de détecter toute anomalie significative.

L'article L.823-10-1 du code du commerce rappelle une chose importante : c'est que la mission du commissaire aux comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la

qualité de la gestion de l'association. C'est le principe de bonne conviction dans la gestion.

C'était le rapport sur les comptes annuels.

Une autre prérogative qui nous est laissée, c'est la procédure des conventions réglementées que l'on trouve dans le rapport spécial et sur lequel vous allez être amenés à délibérer. Les conventions sont des opérations, qui auraient eu lieu entre une personne membre du conseil d'administration de l'association et qui par ailleurs, est soit élue, soit dirigeant d'entreprise, dans le cadre où l'on est amené à travailler avec l'association. Pourquoi ? Parce que la procédure des conventions réglementées répond à la nécessité d'assurer la transparence de certaines opérations en vue de prévenir les éventuels conflits d'intérêt entre les administrateurs et les fonctions qu'ils remplissent par ailleurs. On a toujours la même convention qui a déjà été autorisée il y a plusieurs années. Il n'y a qu'une seule convention qui concerne M. Gérard ANTOINE qui est Maire de Bure et membre du conseil d'administration du CLIS ; La nature et l'objet de la convention, c'est une mise à disposition de locaux à usage de bureau, d'une surface de 72 m², dans les locaux « le Lavoir », place du village à Bure. Le montant pris en charge par le CLIS au titre de la jouissance et l'utilisation de ces locaux s'élève à l'année à 8454,84 euros.

M. Bertrand OLLIVIER, Trésorier du CLIS

Merci M. PETITJEAN. Je voulais remercier la mairie de Bure parce qu'elle pourrait augmenter les loyers chaque année pour le prix de la location du local et elle ne le fait jamais.

On voit maintenant l'affectation du résultat.

Pour les perspectives d'avenir pour 2020, compte-tenu des événements, et l'année touchant à son terme, nous nous garderons de tracer de quelconques perspectives.

Le point sur les mandats arrivant à échéance.

- Pour les administrateurs, nous l'avons vu. Compte tenu du mode de désignation des membres du Conseil d'Administration, nous n'avons pas à nous prononcer sur les renouvellements de leur mandat.
- Pour les commissaires aux comptes : le mandat de M. Christophe PETITJEAN (commissaire aux comptes titulaire) et de M. François PETITJEAN (Commissaire aux comptes suppléant) arrive à échéance lors de la présente assemblée générale. Il conviendra donc de délibérer sur leur renouvellement ou leur remplacement. On va le faire après.

En ce qui concerne la proposition d'affectation du résultat :

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un montant de 31 654,90 € au poste de réserves affectées à un projet associatif, pour les projets suivants :

- études et recherches, pour la mise en œuvre de l'Etat de référence sanitaire,
- publications, pour ce qui concerne la Lettre du Clis.

Nous vous proposons de bien vouloir décider d'affecter le résultat de l'exercice aux comptes "études et recherches" et « publications ».

M. Jean-Michel FEUILLET, Vice-président du CLIS

Ce que je propose, c'est que l'on vote la présentation du rapport moral. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Ce rapport est approuvé à l'unanimité.

Ensuite, le vote du rapport de gestion et affectation du report à nouveau présenté par M. Bertrand OLLIVIER. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Deux abstentions.

Maintenant, M. PETITJEAN est sorti. On va vous demander de renouveler le contrat du commissaire aux comptes.

M. Benoît JAQUET, Secrétaire général du CLIS

Simplement préciser que le fait de recourir à un commissaire aux comptes est une obligation légale du fait que nous recevons un montant assez conséquent de subventions publiques.

M. Jean-Michel FEUILLET, Vice-président du CLIS

Nous avons eu deux candidatures. M. PETITJEAN pour le cabinet FIDUREX pour 4800 € H.T et une autre proposition EXPERTIS de Verdun pour 5200 H.T.

Notre position est la suivante : nous sommes contents de M. PETITJEAN qui connaît le travail. Il est sérieux et il est moins cher. Donc si vous en êtes d'accord, on vous propose de le renouveler pour un mandat de 6 ans. Il y a des contre, des abstentions ? La proposition est acceptée à l'unanimité. Merci à tous. M. PETITJEAN peut nous rejoindre.

Nous passons maintenant au programme d'activités 2020.

M. Benoît JAQUET, Secrétaire général du CLIS

On avait prévu des tas de choses mais avec le confinement... On a pu réaliser quand même un déplacement en début d'année sur le site de l'IRSN à Tournemire dans l'Aveyron. On a pu faire une assemblée générale fin février, avant le premier confinement, où la CNE, qui n'avait pas pu venir initialement en novembre de l'année précédente, est revenue pour présenter le rapport n° 13. On a pu faire aussi un conseil d'administration en mars où les comptes avaient justement été approuvés. Pendant le confinement, ici, localement, et quasiment jusqu'à aujourd'hui, on ne peut pas dire que l'on a pu faire beaucoup de réunions. En plus il y avait les élections, avec un deuxième tour reporté fin juin, avec une désignation des membres également reportée, et on ne pouvait même plus réunir le conseil d'administration qui n'était plus au complet, ni l'assemblée générale d'ailleurs, donc il y a eu juste une réunion de la commission « communication » (qui a décidé de faire réaliser une vidéo de présentation du CLIS, diffusée ensuite sur le site après une campagne d'information par sms), et puis des réunions en visioconférence dans le cadre d'activités qui avaient lieu à Paris et celles évoquées dans le rapport moral. A savoir, le groupe de travail mis en place par le Haut Comité pour la Transparence et l'Information sur la Sûreté Nucléaire (HCTISN), les réunions qui ont eu lieu dans le cadre du groupe de travail sur la commission de suivi du Plan National de Gestion des Matières et des Déchets Radioactifs (PNGMDR), et aussi une réunion où les personnes étaient présentes physiquement en janvier à Paris et en visio en octobre, pour la démarche conjointe CLIS/ANCCLI (Association Nationale des Comités et Commissions Locales) et l'IRSN (Institut de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire). Il y aura une réunion de prévu mi-décembre. On va s'arrêter là pour l'année 2020.

En revanche, ce qui aurait dû commencer au deuxième semestre, c'est tout un programme à destination notamment des nouveaux membres, à la fois des formations sur les sujets qui sont traités au sein du laboratoire par l'Andra et puis des déplacements pour des visites de sites nucléaires qui permettent d'avoir une vision un peu plus globale du sujet. On espère pouvoir les faire l'année prochaine et l'on verra comment cela évolue. On va envoyer à tous les membres du CLIS un courrier où l'on vous proposera d'une part, d'indiquer quels déplacements vous intéresseraient plus particulièrement, sachant que dans les choix il y aurait le site de Marcoule (site du Commissariat à l'Energie Atomique, CEA), le site de Cadarache dans les Bouches du Rhône et le site de La Hague dans le Nord Cotentin, où la aussi, la présence du nucléaire est assez visible, et peut-être plus tard des sites à l'étranger.

D'autre part, il vous sera demandé de vous inscrire à des commissions qui ont été créées et qui réunissent des membres du CLIS :

L'une porte sur les questions liées à la réversibilité et à la récupérabilité, présidée par M. LHERITIER.

Une commission « environnement et santé », présidée par M. FLEURY, est en charge notamment de la mise en place de l'état de référence sanitaire dont on a parlé. Sur ce point, Santé Publique France et l'Agence Régionale de Santé (ARS) nous ont recontactés pour relancer le processus pour la mise en œuvre effective de cet état de référence et du suivi qui viendra après.

On a aussi une commission « localisation » qui tourne maintenant sur la question de l'aménagement du territoire, qui était présidée par M. FRANCOIS, qui est toujours membre du CLIS mais en tant que suppléant.

On a une commission « communication » présidée par M. THERIN.

Enfin, une commission sur les « risques liés au stockage », sur la sûreté, qui était présidée par M. LHUILLIER, ancien Maire d'Abainville.

On vous enverra la liste des membres actuellement inscrits et on vous demandera de vous inscrire si vous le souhaitez à l'une des commissions citées, ou à plusieurs, cela représente deux à trois réunions par commission par an, environ.

Et puis, il y a aussi un comité de liaison qui a été mis en place il y a quelques années, qui vise à améliorer les relations entre le CLIS et l'Andra et qui permet notamment de prévoir les différentes interventions de l'Andra au sein du CLIS, lors d'un conseil d'administration ou d'une assemblée générale et les visites que l'on peut faire au laboratoire ou les journées d'information que l'on a mises en place. D'ailleurs il est prévu, mais j'empiète sur 2021, en début d'année prochaine, une journée de formation, qui aurait dû avoir lieu en fin d'année.

Nous avons programmé aussi des visites du laboratoire pour les membres du CLIS. Celles qui étaient programmées à partir de demain sont annulées. Il y en a eu une ce matin et il y a eu des chanceux qui ont pu descendre visiter les installations au fond du laboratoire. Les trois prochaines qui auraient dû avoir lieu en novembre et début décembre sont pour l'instant, reportées à des jours meilleurs. On vous tiendra informés dès que les choses reprendront un cours un peu plus normal.

Juste un petit point évoqué dans le rapport de gestion, pour les nouveaux. Les frais de déplacement des membres du CLIS sont remboursés, quand les déplacements sont liés à une activité du CLIS bien évidemment. En fait, vous n'avez rien à faire.

Nous enregistrons votre présence aux diverses réunions (AG, CA, commission, déplacement...) et l'on récapitule tous les kilomètres faits avec votre véhicule personnel et vous envoie, chaque début d'année, un tableau récapitulatif d'état des frais que vous signez si vous êtes d'accord, ou que vous corrigez si vous pensez qu'il y a des erreurs. Ensuite, on vous rembourse ou vous pouvez également en faire don à l'association, déductible fiscalement.

M. Jean-Michel FEUILLET, Vice-président du CLIS

Il nous reste à voter. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le programme d'activités 2020 est adopté à l'unanimité.

Nous passons aux questions diverses.

M. David MAZOYER, Directeur du Laboratoire de l'Andra

Juste pour repréciser ce qui a été évoqué au début par la CNE, que le dépôt du Dossier d'Utilité Public (DUP) a été officialisé le 3 août dernier et rentre dans le circuit de processus de phase d'instruction qui est en cours. On travaille actuellement à sa mise en ligne publique. C'est une question de jours ou de semaines. On vous préviendra pour faire un lien sur votre site internet.

Comme on ne s'est pas vu tous ces derniers mois, c'était pour repréciser les choses.

Une petite anecdote sur le comité de liaison que Benoît a cité, il ne se réunit pas très souvent mais il l'a dit : « il a été mis en place pour l'amélioration des relations avec le CLIS », et comme les relations sont très bonnes, ce comité n'a donc pas besoin de se réunir très souvent.

M. Benoît JAQUET, Secrétaire général du CLIS

J'ajouterai, puisque l'on parle des procédures en cours, que des questions ont été posées par M. Jacques LERAY, du CEDRA, qui intéressent à la fois l'Andra et les services de l'Etat, et qui leur ont été transmises pour réponse. Cela permettrait d'avoir très prochainement une vue d'ensemble des travaux projetés non seulement par l'Andra pour le projet de stockage si jamais il était autorisé, mais aussi tous les travaux dont le maître d'ouvrage n'est pas l'Andra, typiquement la voie de chemin de fer qui arriverait jusqu'à la zone de descenderie ou bien le poste électrique, le transformateur, ou les routes, le réseau routier...

Tous ces équipements nécessitent des procédures. Ce tableau récapitulatif nous donnera donc tous les travaux envisagés, toutes les procédures associées à ces travaux et éventuellement un calendrier indicatif si c'est possible.

Cela permettra à tous les nouveaux membres et aussi aux anciens, d'avoir une vision d'ensemble de ce qu'on peut prévoir à moyen terme.

M. Jean-François MARECHAL, Maire de Saudron

Cela aurait dû être dit en début de séance, mais la présentation du CLIS n'a à aucun moment été faite et cela veut dire que les gens du CLIS qui sont nouveaux, qui n'ont jamais entendu parler du CLIS, ne savent pas quel en est l'objectif. Vous parlez de commissions qui sont déjà installées et on ne sait pas si on peut renégocier et si l'on a d'autres visions, et je pense que tout cela devra être redéfini au prochain CA.

M. Jean-Michel FEUILLET, Vice-président du CLIS

Oui vous avez raison, mais la réunion était un peu longue et difficile mais cela sera fait. Nous avons privilégié la CNE qui a présenté son rapport et l'accueil des nouveaux.

M. Benoît JAQUET, Secrétaire général du CLIS

C'est vrai mais le problème si on présente le CLIS, on risque de passer beaucoup de temps. On vous a donné à l'entrée, un petit dépliant, qui est limité en terme d'informations mais qui donne des éléments sur ce qu'est le CLIS et pourquoi il est là et quel est son rôle. Evidemment, on pourra revenir dessus. Mais à chaque fois que l'on accueille des nouveaux, on ne peut pas faire tout l'historique, on y passerait des heures.

M. Jean-Luc GAILLARDIN, Dammarie sur Saulx

Vous pouvez retrouver toutes les informations utiles sur le site internet du CLIS (www.clis-bure.fr).

M. Jean-Michel FEUILLET, Vice-président du CLIS

Bien entendu, et puis on a un certain nombre d'années, 6 ans pour les élus, pour se familiariser avec le CLIS. Je pense qu'il n'y a pas soucis. S'il n'y a pas d'autres questions, d'autres remarques.

M. Jean-Michel GUYOT, Maire de Ligny-en-Barrois

Pour faire très court, dans les remarques qui ont été faites, il y en a une intéressante, c'est l'objectif et comme on est en début de mandature, c'est l'objectif qu'on se donne sur les 6 ans au cours desquels nous allons travailler ensemble. Cela me semble important.

M. Jean-François MARECHAL, Maire de Saudron

C'est exactement cela, c'est vraiment les objectifs du CLIS pour les 6 années qui sont à définir. Le rôle du CLIS, ce n'est pas valider ce que dit l'Andra, c'est vraiment un comité qui doit être à côté de l'Andra et justement avoir une vision autre, c'est cela qu'est pour moi le CLIS.

M. Jean-Michel FEUILLET, Vice-président du CLIS

C'est ce que l'on va faire. Donc avant de se quitter, s'il n'y a pas d'autres remarques.

M. Michel GUERITTE

Il semblerait que des médias n'aient pas été prévenus de l'existence de cette réunion et de son contenu, notamment de la venue de la CNE. Vérifiez avec vos fichiers. Ce que je vous proposerai quand vous communiquerez à la presse, parce qu'il n'y a pas que les locaux, il pourrait y avoir CNN... C'est un problème mondial. Ce que vous pourriez faire c'est demander un accusé réception quand vous prévenez la presse quand il y a quelque chose.

M. Benoît JAQUET, Secrétaire général du CLIS

Je ne pense pas que la liste des personnes qui représentent la presse et qui sont invitées soit exhaustive. On ne va pas aller chercher le petit hebdomadaire du Béarn. Juste pour info, le journaliste de l'Est républicain m'a appelé cet après-midi en me disant qu'il ne viendrait pas, le journaliste de la Voix de la Haute-Marne m'a appelé

aussi pour me dire qu'il ne viendrait pas. Donc les gens ont été prévenus et ils doivent me rappeler demain pour faire un point sur la réunion.

M. Jean-Michel FEUILLET, Vice-président du CLIS

Donc avant de se quitter, on voudrait dire un petit mot à Denis pour le remercier de tout ce qu'il a fait pendant toute cette mandature. Merci, très sincèrement. Ce n'est pas évident d'essayer d'être objectif ; chacun à son idée mais être Président, c'est écouter tout le monde et je trouve que tu l'as très bien fait. Merci beaucoup Denis pour ton engagement et tu restes avec nous de toute façon. Bravo.

Denis STOLF

Merci beaucoup, mais à mon avis on est appelé à se revoir.

M. Jean-Michel FEUILLET, Vice-président du CLIS

Merci à tous. Bonne soirée et bon retour.



Le Lavoir – Rue des Ormes – 55290 BURE
TÉL. 03 29 75 98 54 - www.clis-bure.com